

REVUE ECONOMIQUE



6^e Année
Novembre 2000

Banque Nationale
de Belgique



Copyright Banque Nationale de Belgique s.a.

La citation et la reproduction à des fins non commerciales sont autorisées,
pour autant qu'il soit fait mention de la source.

ISSN 1372-3162

SOMMAIRE

Evolution des résultats et structure de la rentabilité des sociétés non-financières en 1999	<i>9</i>
Le Bilan social 1999	<i>33</i>
Abstracts of the publications	<i>63</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

ASBL	Association sans but lucratif
BNB	Banque Nationale de Belgique
ETP	Equivalent temps plein
ICN	Institut des Comptes Nationaux
INS	Institut National de statistique
OLO	Obligations linéaires
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
ROE	Return on Equity
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
...	zéro ou quantité négligeable
e	estimation
n.	non disponible
p	provisoire
p.c.	pour cent
p.m.	pour mémoire

EVOLUTION DES RESULTATS ET STRUCTURE DE LA RENTABILITE DES SOCIETES NON FINANCIERES EN 1999

Depuis quelques années, les principaux résultats des entreprises non financières sont commentés sur la base de données fournies par la Centrale des bilans. Dans cet article, l'analyse de l'évolution des résultats agrégés pour la période allant de 1994 à 1999 a été complétée par une rapide étude de la dispersion de la rentabilité des entreprises non financières en 1999.

La première partie de l'article est consacrée aux caractéristiques et à la représentativité des données utilisées. Dans la deuxième partie, l'évolution des résultats globaux des entreprises est d'abord placée dans le contexte conjoncturel de 1999. Ensuite, l'évolution de ces résultats est étudiée plus en détail par branche d'activité et en fonction de la taille de l'entreprise. La troisième partie précise et met en perspective la notion de rentabilité. L'évolution de celle-ci est ensuite analysée pour la période allant de 1994 à 1999 et, pour terminer, la dispersion de la rentabilité en 1999 est soumise à un examen plus détaillé. L'annexe statistique donne une synthèse des principaux résultats sur l'ensemble de la période comprise entre 1994 et 1999.

Les données provenant du bilan social ne sont pas étudiées ici, étant donné qu'elles font l'objet de l'autre article de la présente revue.

1. CARACTERISTIQUES ET REPRESENTATIVITE DES DONNEES UTILISEES

1.1 CARACTERISTIQUES DES DONNEES UTILISEES ET COMPOSITION DE L'ECHANTILLON CONSTANT

La Centrale des bilans collecte, depuis la fin des années septante, les comptes annuels de l'en-

semble des entreprises exerçant en Belgique une activité non financière. Les entreprises sont tenues d'introduire leurs comptes annuels au moyen d'un formulaire normalisé, au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice. Après vérification et corrections éventuelles par la Centrale des bilans ou par l'entreprise elle-même, il est possible de procéder à une première analyse pour la fin de septembre. Les données pour 1999 étant toutefois encore incomplètes, une extrapolation des chiffres de 1998 a été effectuée au moyen d'un échantillon constant pour la période 1998-1999¹.

En ce qui concerne les données, le changement le plus important par rapport à l'article de l'année passée réside dans le fait que toutes les données qui figurent dans les fichiers de la Centrale des bilans ont été converties en euro. Sur le plan légal, les entreprises ont encore le choix, entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2001, entre un dépôt des comptes annuels en franc belge et un dépôt en euro. Par la suite, le dépôt en euro sera obligatoire. Une autre innovation est l'abandon de l'ancienne classification des entreprises NACE-70 au profit de la classification NACE-BEL, la nouvelle nomenclature d'activités utilisée en Belgique pour les statistiques. Les données ont été recalculées jusqu'en 1994, les séries n'étant pas entièrement comparables avant cette date. Une dernière modification importante concerne la composition de l'échantillon constant, seules ayant été retenues les entreprises qui ont déposé des comptes an-

¹ Pour une description plus détaillée de la méthodologie utilisée pour établir les comptes annuels, voir la notice explicative diffusée par la Centrale des bilans: *Statistiques établies sur la base des comptes annuels présentés conformément aux schémas prévus par l'arrêté royal du 8 octobre 1976 et des bilans sociaux conformément à l'arrêté royal du 4 août 1996 relatif au bilan social*. Cette notice est disponible auprès de la Centrale des bilans et sur le site Internet de la Banque (www.bnb.be).

nuels sur une période de douze mois tant en 1998 qu'en 1999.

Le fichier total des entreprises est subdivisé selon la taille et par branche d'activité, afin de permettre une analyse plus détaillée des résultats. La subdivision en fonction de la taille (grande entreprise ou PME) est basée sur le type de schéma (« complet » ou « abrégé ») de comptes annuels déposé¹. Une entreprise est considérée comme grande par la loi comptable si :

- l'effectif moyen du personnel, exprimé en « équivalents temps plein », est supérieur à 100 travailleurs sur une base annuelle ou
- au moins deux des seuils suivants sont dépassés :
 - une moyenne annuelle de 50 travailleurs en « équivalents temps plein » ;
 - un chiffre d'affaires annuel, hors TVA, de 6.250.000 euros ;
 - un total du bilan de 3.125.000 euros.

Les deux derniers seuils ont été relevés par rapport à l'année dernière : ils étaient alors de respectivement 200 millions (4.957.870 euros) et 100 millions de francs (2.478.935 euros). De telles adaptations sont effectuées en moyenne tous les quatre ans et ont pour objectif principal de tenir compte de l'évolution des prix. Ceci n'a toutefois qu'une influence négligeable sur le profil des séries historiques comparant les résultats des grandes entreprises et des PME.

Sur la base des nouveaux critères, 8,6 p.c. des entreprises de l'échantillon constant peuvent être qualifiées de grandes entreprises au cours de la période 1998-1999. En termes de total du bilan, elles représentent toutefois environ 87,3 p.c. du total des entreprises. Ces chiffres sont comparables à ceux des études portant sur les années précédentes.

Par ailleurs, les entreprises sont ventilées également en fonction du secteur dans lequel elles sont actives. Dans l'échantillon constant, 11,2 p.c. des entreprises appartiennent à l'industrie manufacturière et représentent 25,9 p.c. du total du bilan. Dans certaines parties de l'article, une ventilation plus détaillée par branche d'activité est également utilisée.

1.2 REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON CONSTANT

L'échantillon constant est composé de 117.916 entreprises non financières et représente 57,9 p.c. du nombre total de comptes annuels déposés en 1998, soit un pourcentage légèrement plus élevé que dans l'étude précédente. Une ventilation de la représentativité de l'échantillon constant en fonction de la taille des entreprises montre que les grandes entreprises sont relativement mieux représentées (67,9 p.c. contre 57,1 p.c. pour les PME), tandis que sur le plan sectoriel, la représentativité est un peu plus grande dans l'industrie manufacturière que dans les branches d'activité non manufacturières. L'approche à partir du total du bilan montre qu'avec 79,5 p.c., la représentativité de l'échantillon constant est cette année un peu moins élevée que lors de l'exercice précédent, lorsqu'elle atteignait 82,8 p.c. Selon cette approche, les grandes entreprises sont encore mieux représentées (83,2 p.c. du total en 1998, contre 61,1 p.c. pour les entreprises qui ont introduit un schéma abrégé) que dans l'approche suivant le nombre d'entreprises. La représentativité est également un peu plus élevée dans l'industrie manufacturière que dans les autres branches d'activité. Globalement, la représentativité de l'échantillon constant peut être qualifiée de bonne. La représentation plus forte des grandes entreprises dans l'échantillon a aussi été constatée dans les articles antérieurs.

L'utilisation d'un échantillon constant pour l'extrapolation des résultats de 1998 a pour inconvénient d'être une approximation statique de la

¹ Les grandes entreprises doivent utiliser le schéma complet, tandis que les petites et moyennes entreprises sont autorisées à faire usage du schéma abrégé.

TABEAU 1 – REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON CONSTANT

	1998 Ensemble des sociétés ¹	1998 Sociétés de l'échantillon ²	Représentativité, en p.c., de l'échantillon utilisé pour l'analyse des résultats de 1999	p.m. idem pour l'échantillon utilisé pour l'analyse des résultats de 1998
	(1)	(2)	(3) = (2) : (1)	
Nombre d'entreprises (unités)	203.798	117.916	57,9	57,6
dont (en p.c. du total):				
schéma complet	7,3	8,6	(67,9)	(73,5)
schéma abrégé	92,7	91,4	(57,1)	(56,3)
industrie manufacturière	10,4	11,2	(61,9)	(61,6)
branches non manufacturières	89,6	88,8	(57,4)	(57,1)
Total du bilan (millions d'euros)	538.808	428.564	79,5	82,8
dont (en p.c. du total):				
schéma complet	83,5	87,3	(83,2)	(87,1)
schéma abrégé	16,5	12,7	(61,1)	(60,9)
industrie manufacturière	24,9	25,9	(82,6)	(87,8)
branches non manufacturières	75,1	74,1	(78,5)	(78,3)

Source : BNB.

¹ Les comptes de 1998 comprennent tous les comptes clôturés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1998.

² Entreprises pour lesquelles les comptes annuels sont déjà disponibles pour 1999 et qui étaient également présentes dans le fichier de la Centrale des bilans en 1998.

réalité : la disparition d'entreprises existantes et la création d'entreprises nouvelles ne sont pas prises en compte.

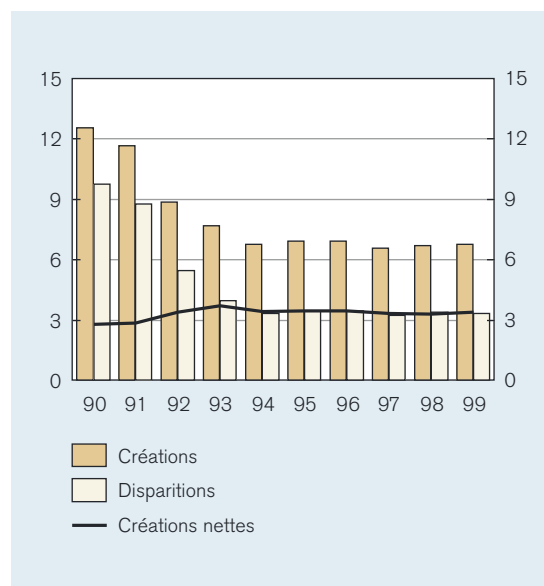
En 1999, 22.051 entreprises nouvelles ont été créées, soit 2,1 p.c. de plus qu'en 1998 et le nombre le plus élevé depuis 1992. Parallèlement, 10.859 entreprises ont disparu, dont 5.568 à la suite d'une faillite, soit respectivement 2,7 et 3,9 p.c. de plus qu'en 1998, année au cours de laquelle le nombre de faillites avait diminué de 11,5 p.c.¹ En accordant un répit aux entreprises confrontées à des problèmes temporaires, les lois sur les faillites et les concordats, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1998, ont allongé le processus de faillite, ce qui a pu influencer l'évolution du nombre de faillites au cours des deux dernières années.

En chiffres nets, 11.192 entreprises supplémentaires auraient donc vu le jour en 1999, soit

1,5 p.c. de plus qu'en 1998 et également le nombre le plus élevé depuis 1992. Partant de l'hypothèse que la variation du nombre de créa-

GRAPHIQUE 1 – CREATIONS ET DISPARITIONS D'ENTREPRISES

(pourcentages du nombre total d'entreprises)



Source : BNB.

¹ Ces résultats concernent l'ensemble des sociétés, et pas uniquement les sociétés non financières.

tions nettes est une indication de l'évolution de l'activité, ceci pourrait signifier que les résultats extrapolés sur la base d'un échantillon constant, qui sont utilisés ici, sous-estiment quelque peu les évolutions réelles. Une analyse comparative des chiffres extrapolés pour la période 1994-1997, calculés sur la base de l'échantillon constant, avec les chiffres finals n'a toutefois pas permis de constater une surévaluation ou une sous-évaluation systématique des chiffres définitifs¹, et les écarts sont restés limités.

Mesurée par rapport au nombre d'entreprises existantes, une certaine stabilité est perceptible au cours des six dernières années, pour les créations (6,7 p.c. en 1999) comme pour les disparitions d'entreprises (3,3 p.c. en 1999).

2. EVOLUTION DES RESULTATS DES ENTREPRISES AU COURS DE LA PERIODE 1994-1999

2.1 PRINCIPALES COMPOSANTES DES RESULTATS GENERAUX ET CONTEXTE CONJONCTUREL

La conjoncture belge a atteint un tournant à la fin de 1998, après un affaiblissement continu au cours de l'année. Cet affaiblissement est essentiellement attribuable au recul de la demande extérieure, après la crise survenue en Asie au cours de l'été 1997 et la propagation de celle-ci à certains pays d'Amérique latine et à de nombreux pays en transition d'Europe centrale et orientale. Au début de 1999, une amélioration conjoncturelle s'est fait jour et s'est poursuivie toute l'année. La demande extérieure ne s'est toutefois redressée qu'à partir de la seconde moitié de l'année, sous l'impulsion de la

forte progression de la demande dans la zone euro et les autres pays de l'UE. Contrairement à 1998, l'activité économique en volume a donc été entraînée, en 1999, essentiellement par la demande extérieure. Les exportations nettes ont de nouveau apporté une contribution positive à la croissance économique réelle. Les dépenses intérieures ont crû plus faiblement en 1999 qu'au cours des deux années précédentes. Ce sont surtout les ménages qui ont refréné leurs dépenses.

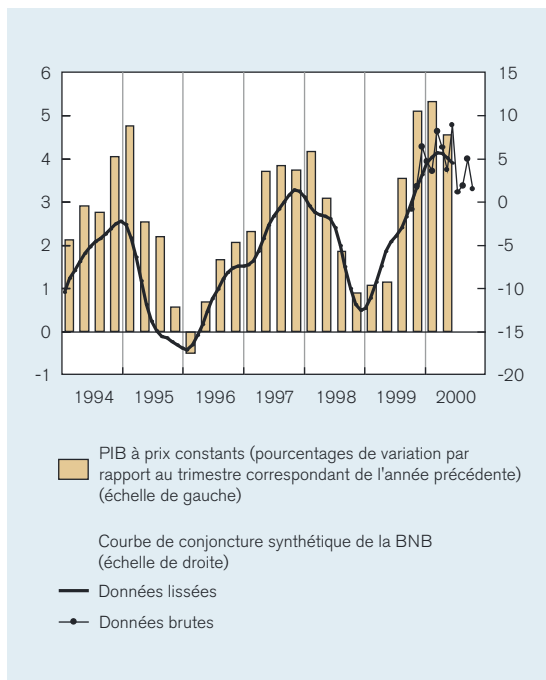
La croissance réelle de l'économie belge s'est accélérée, passant de 2,4 p.c. en 1998 à 2,7 p.c. en 1999. A la suite d'une perte des termes de l'échange, l'évolution en termes de prix, mesurée par le déflateur du PIB, s'est pour sa part ralentie, revenant de 1,6 à 1 p.c. Par conséquent, la croissance nominale du PIB s'est réduite, de manière marginale, revenant de 4,1 p.c. en 1998 à 3,8 p.c. en 1999. La croissance nominale de la valeur ajoutée totale de l'économie belge, à l'exclusion des secteurs public et financier, a également diminué, revenant de 4,1 p.c. en 1998 à 3,7 p.c. en 1999. Ce concept se rapproche le plus des chiffres de la Centrale des bilans, utilisés dans cet article.

La valeur ajoutée totale créée par les entreprises non financières c'est-à-dire la différence entre le produit des ventes et les coûts des biens et services fournis par des tiers, a atteint 112.585 millions d'euros en 1999, soit une hausse de 3,8 p.c. par rapport à 1998. La croissance de la valeur ajoutée a ainsi reculé pour la deuxième année consécutive, après avoir atteint respectivement 6,7 et 5,4 p.c. en 1997 et 1998.

La valeur ajoutée créée par une entreprise se compose des frais de personnel, des autres charges d'exploitation (notamment les impôts et taxes sur l'exercice d'exploitation, les coûts de restructuration), des amortissements et provisions, ainsi que du résultat net d'exploitation. Les frais de personnel en constituent traditionnellement le poste principal : ils ont représenté 59 p.c. de la valeur ajoutée en 1999. Par rap-

¹ Cet exercice n'a pu être répété pour les résultats de 1998 en raison du changement de classification des entreprises.

GRAPHIQUE 2 — PIB ET EVOLUTION DE LA CONJONCTURE EN BELGIQUE AU COURS DE LA PERIODE 1994-1999



Sources : ICN, BNB.

port à 1998, les frais de personnel ont augmenté de 4,5 p.c. L'emploi par équivalent temps plein aurait augmenté de 1,7 p.c. et le coût salarial par travailleur à temps plein, de 2,8 p.c. Après correction pour tenir compte de l'inflation, le coût salarial par travailleur à temps plein aurait ainsi été supérieur de 1,7 p.c. à celui de l'année précédente. Ces chiffres ne diffèrent que de manière marginale des données provenant du bilan social. Les autres charges d'exploitation, ainsi que les amortissements, réductions de valeur et provisions ont augmenté respectivement de 4,7 et 2,4 p.c. Les coûts totaux, liés à l'activité, ont ainsi progressé de 4 p.c. Pour la première fois en cinq ans, les coûts totaux ont crû davantage que la valeur ajoutée.

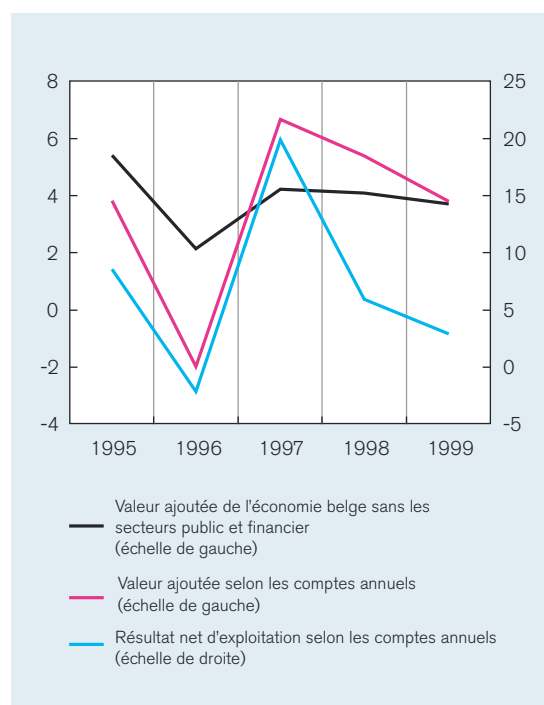
La différence entre la valeur ajoutée et les charges d'exploitation totales est égale au résultat net d'exploitation. Celui-ci traduit en général le mieux les performances que les entreprises ont

réalisées dans l'exercice de leur activité de base. Le résultat net d'exploitation a atteint 18.077 millions d'euros en 1999 et a ainsi augmenté de 2,9 p.c. par rapport à 1998. Malgré l'amélioration conjoncturelle observée en 1999, cette augmentation n'en demeure pas moins, comme pour la valeur ajoutée, un ralentissement par rapport aux taux de croissance des deux années précédentes. Ceci s'explique sans doute essentiellement par l'évolution des prix, mais peut-être aussi par le fait qu'un certain délai est nécessaire avant qu'une amélioration conjoncturelle ne se traduise dans les chiffres. De ce point de vue, 1999 peut dès lors être qualifiée d'année modeste pour les entreprises non financières.

Comme au cours des années précédentes, le résultat courant s'est amélioré, progressant de

GRAPHIQUE 3 — VALEUR AJOUTEE ET RESULTAT NET D'EXPLOITATION DES SOCIETES NON FINANCIERES ET VALEUR AJOUTEE DE L'ECONOMIE BELGE A L'EXCLUSION DE L'ACTIVITE DES SECTEURS PUBLIC ET FINANCIER

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)



Sources : ICN, BNB.

TABLEAU 2 — PRINCIPALES COMPOSANTES DU COMPTE DE RESULTATS DES SOCIETES NON FINANCIERES

	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente					Millions d'euros 1999 e	Pourcentages de la valeur ajoutée 1999 e
	1995	1996	1997	1998	1999 e		
Valeur ajoutée	3,8	-2,0	6,7	5,4	3,8	112.585	100,0
Frais de personnel	2,6	-3,3	3,0	5,1	4,5	66.446	59,0
Autres charges d'exploitation	5,8	4,1	22,7	4,5	4,7	6.203	5,5
Amortissements, réductions de valeur et provisions	4,1	0,8	4,5	6,1	2,4	21.859	19,4
Total	3,1	-2,0	4,4	5,3	4,0	94.229	83,9
Résultat net d'exploitation	8,5	-2,1	19,9	5,9	2,9	18.077	16,1
Produits financiers	13,9	-1,8	33,5	-7,1	11,6	25.874	23,0
Charges financières	8,8	-4,6	31,9	-10,7	8,7	22.531	20,0
Total	326,7	88,9	59,3	41,1	36,2	3.343	3,0
Résultat courant	15,2	1,4	22,8	9,3	7,0	21.420	19,0
Résultat exceptionnel ¹	-	-	-	-	-	5.388	4,8
Résultat net avant impôts	17,3	-3,9	40,4	9,5	17,2	26.808	23,8
Impôts sur le résultat	4,0	7,3	17,4	7,7	5,9	5.565	4,9
Résultat net après impôts	22,6	-7,6	49,3	10,0	20,6	21.243	18,9

Source : BNB.

¹ Le calcul d'un pourcentage de variation n'a pas de sens pour cet agrégat dont le montant est généralement faible et peut être positif ou négatif.

7 p.c. Sous l'influence des résultats financiers, sa progression a de nouveau été plus forte que celle du résultat net d'exploitation. Au cours de 1999, les produits financiers ont en effet augmenté de manière plus prononcée que les charges financières. Etant donné l'évolution irrégulière de ces deux rubriques, la prudence est de rigueur dans leur interprétation. Plus particulièrement, l'évolution des transactions à terme auxquelles sont liées des opérations de couverture peut entraîner des mouvements importants. En faisant abstraction de ces transactions, il est pourtant toujours question d'une augmentation substantielle, bien qu'un peu moins prononcée, des produits financiers nets.

Les résultats exceptionnels, qui proviennent surtout de plus-values réalisées sur la vente d'actifs et de participations, ont été très élevés en 1999 (5.388 millions d'euros) et de loin supérieurs aux niveaux atteints en 1998 (2.844 millions

d'euros) et 1997 (2.562 millions d'euros). Cette forte hausse a résulté principalement des plus-values réalisées à l'occasion d'un certain nombre de fusions importantes. Dans ce qui suit, il convient de tenir compte du fait que les calculs dérivés des résultats exceptionnels seront également influencés par ces plus-values.

Les impôts payés par les entreprises sur les résultats ont augmenté de 5,9 p.c., soit nettement plus que la progression du résultat net d'exploitation, de loin la principale composante du revenu imposable des sociétés. Ceci résulte probablement du fait que les impôts payés au cours d'une année donnée peuvent encore être influencés par les bons résultats de l'année précédente.

Compte tenu des résultats exceptionnels et des impôts, les entreprises non financières ont enregistré en fin de compte un bénéfice net de

21.243 millions d'euros en 1999, soit une amélioration de 20,6 p.c. par rapport à 1998. Exprimé en pourcentage de la valeur ajoutée, le résultat net après impôts a atteint 18,9 p.c., contre 16,3 p.c. en 1998. Ce ratio a suivi un net mouvement de hausse au cours de la période 1994-1999. En 1999, la hausse a résulté essentiellement de l'amélioration des résultats exceptionnels. Sur l'ensemble de la période 1994-1999, toutefois, la progression du ratio est attribuable à la fois à une amélioration du résultat net d'exploitation et à de meilleurs résultats financiers et exceptionnels.

2.2 RESULTATS PAR TAILLE ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Outre l'étude des résultats globaux des entreprises, il est également intéressant de procéder à une analyse en fonction de la taille et de la branche d'activité des entreprises. Les entreprises non financières forment en effet un échantillon très hétérogène à l'intérieur duquel des évolutions parfois très divergentes des résultats sont observées.

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le résultat total d'une entreprise dépend du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Etant donné que les entreprises d'une même branche d'activité sont soumises à des influences conjoncturelles spécifiques, les évolutions relatives des résultats d'exploitation sont généralement étroitement liées au type d'activité économique. Aussi une étude par branche d'activité est-elle instructive. Les résultats financiers, pour leur part, dépendent étroitement du mode de financement de l'entreprise, celui-ci étant souvent dépendant de la taille de celle-là.

Comme en 1998, les entreprises des branches d'activité non manufacturières se sont beaucoup mieux comportées en ce qui concerne l'évolution du résultat net d'exploitation, en hausse de 6,4 p.c., que celles de l'industrie manufacturière,

en recul de 3,5 p.c. Ces deux taux sont certes inférieurs à ceux de l'année précédente, mais c'est surtout la contraction survenue dans l'industrie manufacturière qui retient l'attention. Une explication de cette évolution réside sans doute dans l'effet de la perte des termes de l'échange, en 1999, qui s'est surtout fait sentir dans ce secteur.

Il ressort des résultats par branche d'activité que les performances de la branche la plus importante de l'industrie manufacturière, à savoir les fabrications métalliques, ont été faibles en 1999. Tant la valeur ajoutée (-2,4 p.c.) que le résultat net d'exploitation (-19,5 p.c.) ont reculé sur une base annuelle. Cette branche d'activité subit actuellement d'importantes restructurations et a eu à pâtir de fortes baisses de prix à la suite de la crise survenue en Asie. Les autres grandes branches de l'industrie manufacturière ont toutes sans exception enregistré une hausse de leur valeur ajoutée, les augmentations les plus fortes étant relevées dans l'industrie des minéraux non métalliques et celle du papier, imprimerie et édition. La première branche a surtout profité de la forte activité dans le secteur de la construction. Etant donné le lien assez étroit existant entre l'évolution de la valeur ajoutée et celle du résultat net d'exploitation, ces deux branches ont enregistré également une nette hausse de celui-ci. La branche du textile constitue une exception à cet égard : malgré une hausse modérée de la valeur ajoutée, à la suite d'une forte baisse des amortissements, réductions de valeur et provisions, cette branche a pu néanmoins réaliser une hausse importante du résultat net d'exploitation.

Dans les branches non manufacturières, les deux branches d'activité principales, à savoir le commerce et Horeca et les services aux entreprises et particuliers ainsi que le secteur de la construction, ont été très performants. Avec une progression de 8,1 p.c. de la valeur ajoutée, ce dernier a réalisé, en 1999, la plus forte croissance parmi les branches retenues. Au sein des services aux entreprises et aux particuliers, ce

TABLEAU 3 – VALEUR AJOUTEE ET RESULTAT NET D'EXPLOITATION PAR BRANCHE D'ACTIVITE

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Valeur ajoutée	Résultat net d'exploitation		p.m. Importance, en p.c., des branches dans la valeur ajoutée totale en 1999
	1999	1999	1998	
Industrie manufacturière	1,4	-3,5	1,2	36,0
dont:				
Fabrications métalliques	-2,4	-19,5	25,0	12,1
Chimie	4,5	-5,5	-11,0	7,8
Alimentation	0,1	0,8	13,6	4,0
Papier, imprimerie et édition	6,0	21,1	29,4	3,0
Minéraux non métalliques	6,4	25,9	3,6	1,9
Textile	2,6	24,9	-28,2	1,7
Chaussures et habillement	0,4	-8,0	25,0	0,5
Branches non manufacturières	5,3	6,4	8,8	64,0
dont:				
Commerce et Horeca	6,0	12,9	3,6	21,5
Services aux entreprises et particuliers	7,2	11,0	8,1	17,4
Transport et communications	3,8	-14,9	39,0	13,0
Construction	8,1	26,8	10,2	6,1
Energie et eau	-2,1	-5,5	1,9	6,0
Ensemble des sociétés non financières	3,8	2,9	5,9	100,0

Source : BNB.

sont surtout les activités en rapport avec l'informatique et le leasing qui ont enregistré une forte progression. Les résultats des branches transports et communications et énergie et eau ont, par contre, été plutôt modestes. Au sein des transports et communications, ce n'est toutefois que la branche transports qui a connu une année faible, la filialisation de certaines activités ayant pesé sur les résultats. La branche communications, en revanche, a poursuivi son expansion, essentiellement sous l'impulsion des télécommunications. La branche énergie et eau s'est ressentie de la libéralisation en cours des marchés de l'énergie.

Une analyse des résultats des entreprises suivant le type de schéma de comptes annuels déposés est, comme on l'a dit, surtout intéressante en ce qui concerne la structure du compte de résultats. Celle-ci peut en effet varier considéra-

blement suivant la taille de l'entreprise. Toutefois, il convient de tenir compte du fait qu'en raison de l'utilisation du schéma abrégé par les petites et moyennes entreprises, moins de données sont disponibles pour celles-ci que pour les grandes.

En 1999, le résultat net d'exploitation, exprimé en pourcentage de la valeur ajoutée, a été comparable pour les deux groupes. Ce pourcentage a atteint 15,8 p.c. pour les grandes entreprises et 16,9 p.c. pour les PME. Ces pourcentages sont comparables à ceux enregistrés les années précédentes. Toutefois, les résultats des PME se sont améliorés par rapport à ceux des grandes entreprises.

Les résultats financiers des deux groupes d'entreprises présentent, en revanche, des différences importantes, bien que celles-ci se soient ré-

duites au cours des dernières années. Dans les grandes entreprises, on relève un résultat positif à concurrence de 5 p.c. de leur valeur ajoutée, tandis que dans les PME, un résultat négatif de 4,2 p.c. a été enregistré. Cet écart reflète essentiellement la différence de la structure des comptes de résultats et de la structure financière entre les deux types d'entreprises. En général, les grandes entreprises ont en effet davantage de produits financiers et disposent de sources de financement à meilleur marché que les entreprises plus petites. L'étude des composantes des résultats financiers montre que ce sont principalement les importants revenus de participations enregistrés par les grandes entreprises qui expliquent la différence de résultat. En outre, la différence de charges d'intérêts moyennes joue bien entendu aussi un rôle. Celles-ci sont structurellement moins élevées pour les grandes entreprises que pour les PME, qui doivent généralement payer une prime de risque plus élevée en raison de leur structure moins solide. En 1999, les charges d'intérêts moyennes des dettes financières ont atteint 5,6 p.c. pour les grandes entreprises et 8 p.c. pour les petites et moyennes entreprises. Dans les deux

cas, les charges d'intérêts ont suivi la baisse des taux d'intérêt moyens du marché, bien que la diminution ait été plus prononcée pour les PME. Depuis 1997, on constate une amélioration relative des résultats financiers des PME par rapport à ceux des grandes entreprises. Celle-ci a résulté en premier lieu d'une hausse des produits financiers des PME, mais aussi, à partir de 1998, d'une baisse des charges financières.

Le résultat courant, exprimé en pourcentage de la valeur ajoutée, a par conséquent été beaucoup plus élevé dans les grandes entreprises (20,8 p.c) que dans les PME (12,8 p.c.). La différence a toutefois été moins importante que l'année précédente, principalement sous l'influence de l'amélioration relative du résultat net d'exploitation des entreprises de plus petite dimension relevée plus haut.

Après déduction des impôts, la différence de résultat entre les grandes et les petites et moyennes entreprises est encore plus nette. Comme l'année précédente, les PME ont en effet payé, en proportion de la valeur ajoutée créée, plus d'impôts que les grandes entreprises. Le résultat

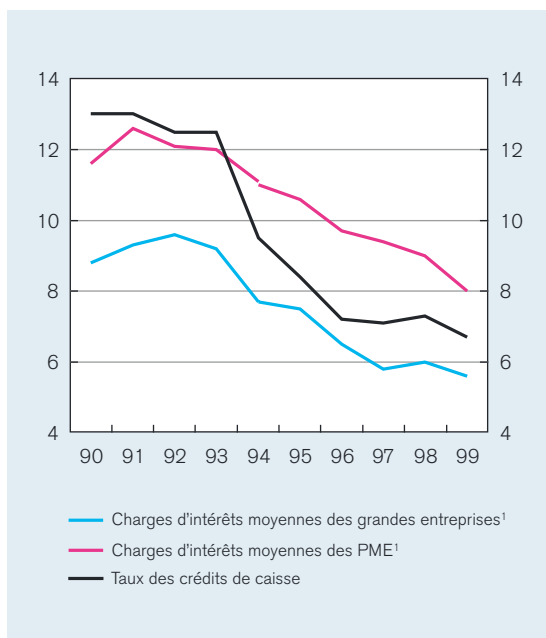
TABLEAU 4 – COMPARAISON DE LA STRUCTURE DES COMPTES DE RESULTATS DES GRANDES ENTREPRISES ET DES PME EN 1999

	Millions d'euros		Pourcentages de la valeur ajoutée	
	Grandes entreprises	PME	Grandes entreprises	PME
1. Valeur ajoutée	87.723	24.862	100,0	100,0
2. Charges d'exploitation	73.859	20.649	84,2	83,1
3. Résultat net d'exploitation (= 1 - 2)	13.864	4.213	15,8	16,9
4. Résultat financier	4.376	-1.033	5,0	-4,2
5. Résultat courant (= 3 + 4)	18.240	3.180	20,8	12,8
6. Résultat exceptionnel	4.529	859	5,2	3,5
7. Impôts	4.046	1.519	4,6	6,1
8. Résultat après impôts (= 5 + 6 - 7)	18.723	2.520	21,4	10,1
9. Bénéfice à distribuer	11.273	540	12,9	2,2
10. Bénéfice mis en réserves (= 8 - 9)	7.450	1.980	8,5	7,9
p.m. Coût moyen des dettes (pourcentages)			5,6	8,0

Source : BNB.

GRAPHIQUE 4 — TAUX DU MARCHE ET CHARGES D'INTERETS MOYENNES DES GRANDES ENTREPRISES ET DES PME

(pourcentages)



Source : BNB.

¹ Les données à partir de 1994 ont été recalculées en fonction de la classification NACE-BEL. Le graphique fournit également les données pour les années 1990 à 1994 calculées selon la classification NACE-70.

après impôts des grandes entreprises, soit 21,4 p.c. de leur valeur ajoutée, atteint dès lors plus du double de celui des entreprises de plus petite dimension (10,1 p.c.).

3. LA STRUCTURE DE LA RENTABILITE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES EN 1999

3.1 DEFINITION ET MISE EN PERSPECTIVE DE LA NOTION DE RENTABILITE

La situation économique et financière d'une entreprise est généralement évaluée au moyen d'un certain nombre de ratios financiers qui mettent en rapport certaines rubriques du bilan et

du compte de résultats et donnent ainsi une idée de sa santé. L'analyse de ratios permet de comparer entre elles et dans le temps des entreprises ou des branches d'activité. Elle occupe une place cruciale dans l'analyse de crédit ou lors de la prise d'une décision d'investissement.

Parmi les ratios qu'elle publie, la Centrale des bilans distingue quatre grands groupes, selon qu'ils ont trait¹ :

- aux conditions d'exploitation : ces ratios mesurent l'efficacité industrielle et commerciale d'une entreprise, abstraction faite de ses résultats financiers et exceptionnels ;
- à la structure financière : ces ratios permettent de vérifier la liquidité et la solvabilité d'une entreprise. La liquidité indique dans quelle mesure l'entreprise peut honorer ses dettes à court terme : c'est un indicateur important de ses possibilités de crédits. La solvabilité, pour sa part, traduit la part qu'occupent les fonds propres dans le patrimoine total et mesure essentiellement l'indépendance financière d'une entreprise ;
- aux investissements : ces ratios donnent une indication des efforts d'investissement (taux d'investissement) accomplis par une entreprise ;
- à la rentabilité : ce ratio indique le lien entre le résultat d'entreprise et la mise en œuvre de fonds propres et/ou externes et constitue en tant que tel une indication de l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Il va de soi qu'il existe un certain nombre de liens entre ces ratios et qu'il peut dès lors être intéressant de les étudier ensemble. Dans le cadre de cet article toutefois, seule l'analyse de la rentabilité est mise en évidence.

Plusieurs concepts de rentabilité peuvent être utilisés, en fonction du contexte. Outre la renta-

¹ Pour le choix et le calcul de ces ratios, la Centrale des bilans s'est basée sur l'avis du Conseil central de l'économie et les activités du Centre belge de normalisation de la comptabilité et du révisorat.

bilité connue sous l'appellation « Return on Equity » (ROE), c'est-à-dire le rendement du capital investi, on peut distinguer la rentabilité économique et la rentabilité financière.

Le ROE est souvent utilisé comme mesure de la rentabilité dans l'analyse financière et est défini comme le rapport entre résultat net après impôt et les fonds propres totaux. Ce ratio donne une idée de la capacité de l'entreprise à garantir un rendement aux actionnaires après que tous les frais et impôts possibles ont été portés en compte. Sur une période suffisamment longue, il devrait dépasser le rendement d'un placement sans risque (rendement des fonds d'Etat). Les bailleurs de fonds doivent en effet obtenir une rémunération pour le risque supplémentaire qu'ils courent.

La rentabilité économique et la rentabilité financière sont deux autres mesures, très usitées, de la rentabilité. Elles diffèrent essentiellement du ROE du fait que, pour leur calcul, le résultat courant est utilisé et qu'il n'est donc pas tenu compte du résultat exceptionnel ni des impôts. Elles correspondent donc mieux à la rentabilité résultant de l'activité ordinaire de l'entreprise.

La rentabilité économique est définie comme le rapport entre le résultat courant avant le coût

des dettes et l'ensemble des moyens investis dans l'entreprise. Ce ratio donne une indication de la santé économique, quelle que soit la manière dont l'entreprise a été financée. La rentabilité financière, en revanche, est définie comme le rapport entre le résultat courant et les fonds propres. Ce ratio donne essentiellement une indication de la rémunération des actionnaires sans tenir compte du résultat exceptionnel ou des impôts. L'écart entre ces deux critères de rentabilité s'explique par le « coefficient de levier financier ». Celui-ci donne une indication du coût moyen des dettes financières de l'entreprise. Le coefficient de levier financier est positif lorsqu'une entreprise parvient à emprunter des fonds à un taux inférieur, en moyenne, à celui de sa rentabilité économique. Le surplus qui en résulte fera en sorte que la rentabilité financière sera supérieure à la rentabilité économique. L'effet sera, par contre, négatif si le coût de financement de la dette est supérieur à la rentabilité économique. Plus l'écart de taux d'intérêt est grand et plus la part des fonds de tiers au passif du bilan est importante, plus grand sera l'effet de levier.

Les différences de définition des trois mesures de rentabilité signifient que leur évolution peut diverger. Selon le contexte, il convient d'accorder la préférence à l'une ou l'autre mesure.

TABLEAU 5 – APERÇU DES CONCEPTS COURANTS DE RENTABILITE

Concept	Calcul	Interprétation
Return on equity (ROE)	$\frac{\text{Résultat net après impôts}}{\text{Capitaux propres}}$	Mesure le rendement pour les actionnaires après charges et impôts.
Rentabilité financière	$\frac{\text{Résultat courant}}{\text{Capitaux propres}}$	Mesure le rendement pour les actionnaires avant résultat exceptionnel et impôts.
Effet de levier financier	$\frac{\text{Charges financières}}{\text{Dettes financières}}$	Indication du coût moyen des dettes financières.
Rentabilité économique	$\frac{\text{Résultat courant avant charges des dettes}}{\text{Capitaux propres} + \text{Fonds de tiers}}$	Mesure la santé de l'entreprise indépendamment du mode de financement.

3.2 EVOLUTION DES RATIOS DE RENTABILITE

Au cours de la période 1994-1999, le ROE et le rendement des fonds d'Etat ont évolué en sens opposés. Durant cette période, la rentabilité est passée d'environ 6 p.c. à plus de 9 p.c. Le rendement des fonds d'Etat, par contre, a diminué sans interruption, revenant d'une moyenne de quelque 8 p.c. à moins de 5 p.c. Au début des années nonante, le ROE a été sans interruption inférieur au rendement des fonds d'Etat. Ce n'est que depuis 1997 que les entreprises non financières génèrent un rendement moyen supérieur à celui d'un placement sans risque. Du point de vue de l'investisseur, il redevenait donc de nouveau intéressant de faire des placements en actions.

Les résultats d'une telle comparaison doivent toutefois être toujours interprétés avec toute la prudence nécessaire, étant donné qu'il s'agit de deux instruments très différents et que la grande majorité des entreprises belges ne sont pas cotées en bourse.

Face à l'amélioration du ROE, on a assisté à une détérioration de la rentabilité économique et de la rentabilité financière en 1999. Le coefficient de levier financier est resté positif, de sorte que la rentabilité financière (9,2 p.c.) est restée supérieure à la rentabilité économique (7,7 p.c.). Ces deux mesures de la rentabilité se trouvent actuellement à des niveaux historiques plutôt bas. En ce qui concerne la rentabilité économique, une tendance à la baisse est perceptible depuis le début des années nonante.

Sur le plan sectoriel, la baisse des deux critères de rentabilité a été constatée tant dans l'industrie manufacturière que dans les branches d'activité non manufacturières. Certes, l'industrie manufacturière affiche en moyenne une rentabilité plus élevée. Une évolution différente est perceptible en fonction de la taille des entreprises. Les grandes entreprises suivent le profil général d'une détérioration des deux critères de rentabi-

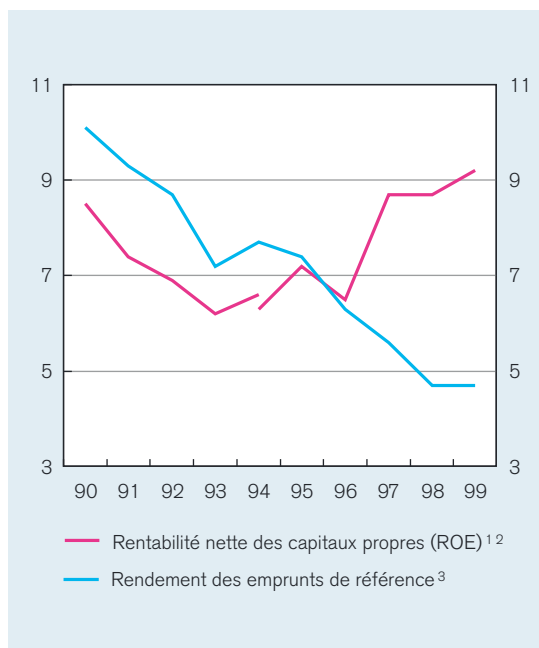
lité. Pour les PME, en revanche, la tendance à l'amélioration des dernières années s'est poursuivie. Pour la deuxième année consécutive, le coefficient de levier financier a été positif, après avoir été longtemps négatif. En moyenne, une PME est restée plus rentable en 1999 qu'une grande entreprise.

3.3 ANALYSE STRUCTURELLE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE

Pour une analyse plus approfondie de la rentabilité en 1999, il est fait usage du concept de rentabilité économique, telle que définie précédemment. La préférence va à ce critère en raison du caractère plus approprié de celui-ci, d'un point de vue économique, en tant que norme de

GRAPHIQUE 5 – EVOLUTION DE LA RENTABILITE NETTE DES CAPITAUX PROPRES (ROE) ET RENDEMENT SUR LES EMPRUNTS DE REFERENCE

(pourcentages)



Source : BNB.

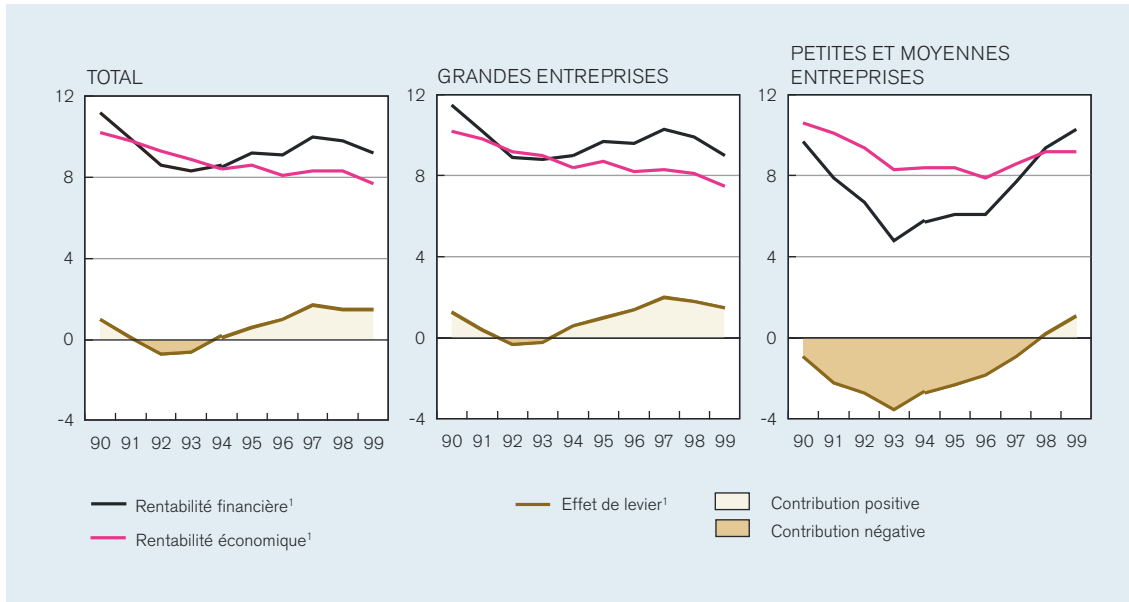
¹ Rapport entre le résultat net de l'exercice après impôts et les capitaux propres.

² Les données à partir de 1994 ont été recalculées en fonction de la classification NACE-BEL. Le graphique fournit également les données pour les années 1990 à 1994 calculées selon la classification NACE-70.

³ Rendement moyen des emprunts OLO d'une durée de six ans ou plus.

GRAPHIQUE 6 — RENTABILITE DES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE ET EFFET DE LEVIER FINANCIER

(pourcentages)



Source : BNB.

¹ Les données à partir de 1994 ont été recalculées en fonction de la classification NACE-BEL. Le graphique fournit également les données pour les années 1990 à 1994 calculées selon la classification NACE-70.

la rentabilité d'une entreprise par rapport à la totalité des moyens mis en œuvre.

Cette analyse est effectuée à partir de données individuelles de la Centrale des bilans, ce qui a permis de trier les entreprises selon une classification d'activité qui correspond mieux à celle utilisée dans le cadre des comptes nationaux. D'autres différences par rapport aux données agrégées utilisées plus haut résident dans le choix des secteurs et celui de la date de clôture des comptes annuels. En ce qui concerne le premier point, un certain nombre de secteurs ont été exclus, les plus importants étant ceux des centres de coordination et des auxiliaires du système bancaire et des assurances. Par ailleurs, seules les entreprises clôturant leurs comptes annuels le 31 décembre ont été retenues pour l'analyse.

Au total 90.828 entreprises ont été retenues. La composition de cet échantillon n'est pas entière-

ment comparable à celle de l'échantillon utilisé pour l'analyse des résultats agrégés, la plus grande différence résidant dans le poids plus important de l'industrie manufacturière.

TABLEAU 6 — COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON UTILISÉ POUR L'ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RENTABILITÉ

	Nombre d'entreprises	Total du bilan (millions d'euros)
	1999	
Total	90.828	370.546
(dont en p.c. du total)		
Schéma complet	9,2	88,0
Schéma abrégé	90,8	12,0
Industrie manufacturière ..	13,5	39,4
Branches non manufacturières	86,5	60,6

Source : BNB.

Pour le nouvel échantillon, la rentabilité économique totale atteint 8,1 p.c. pour 1999, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1998 (8,9 p.c.). Il est intéressant d'étudier plus en détail les différences de rentabilité économique suivant la taille des entreprises et le secteur d'activité. En 1999, la rentabilité économique a été plus élevée en moyenne pour les entreprises ayant déposé leurs comptes annuels suivant le schéma abrégé (8,8 p.c.) que pour celles qui les ont déposés selon le schéma complet (8 p.c.). Dans une approche sectorielle de la rentabilité économique, les écarts sont encore plus prononcés. La branche d'activité classée à l'avant-dernière place dans l'ordre d'importance, à savoir

l'extraction de minéraux, a enregistré la rentabilité économique la plus élevée (15 p.c.) en 1999, suivie par la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (14,7 p.c.). A l'intérieur du premier secteur, la rentabilité la plus élevée (38,5 p.c.) a été obtenue par la branche de l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services auxiliaires. Il s'agit d'ailleurs du maximum pour l'ensemble des branches étudiées. La construction et l'industrie manufacturière occupent une position intermédiaire avec des rentabilités économiques de 10,8 et 8,4 p.c., respectivement. Une ventilation plus poussée des activités du secteur industriel montre que la rentabilité des fabrications métalliques (10,6 p.c.) a atteint plus

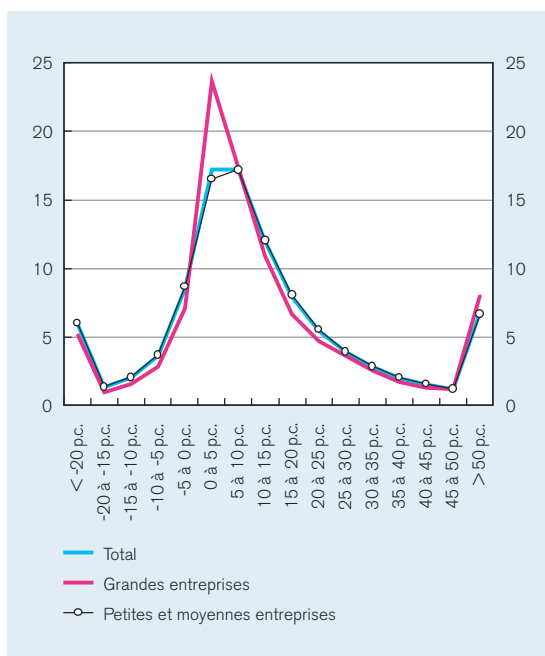
TABLEAU 7 – EVOLUTION SECTORIELLE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES EN 1999
(pourcentages)

Description de la branche	Codes NACE-BEL	Grandes entreprises	PME	Total
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	01, 02 et 05	3,5	5,5	4,4
Extraction de minéraux	10 à 14	15,1	9,4	15,0
Industrie manufacturière	15 à 37 inclus	8,3	10,0	8,4
dont :				
– Fabrication d'aliments et de tabac	15, 16	7,4	6,2	7,3
– Fabrication de textile et de vêtements et industrie du cuir	17, 18, 19	8,3	7,7	8,2
– Industrie chimique, industrie du caoutchouc et des plastiques	24, 25	9,3	12,6	9,3
– Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et métallurgie	26, 27	5,1	8,5	5,2
– Fabrications métalliques	28 à 35 inclus	10,5	11,7	10,6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	40, 41	14,7	7,3	14,7
Construction	45	10,6	11,1	10,8
Services	50 à 93 inclus	6,5	8,5	6,8
dont :				
– Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	50, 51, 52	10,2	11,7	10,5
– Hôtels et restaurants	55	6,6	7,5	6,9
– Transports, entreposage et communications	60 à 64 inclus	6,6	8,2	6,6
– Immobilier, location et services aux entreprises	70 à 74 inclus	5,1	6,6	5,3
Total		8,0	8,8	8,1

Source : BNB.

GRAPHIQUE 7 — REPARTITION DE LA RENTABILITE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR TAILLE EN 1999¹

(pourcentages du nombre d'entreprises)



Source: BNB.

¹ Sur la base de la rentabilité économique.

du double de la rentabilité de la production d'autres minéraux non métalliques et de la métallurgie (5,2 p.c.). En 1999, la rentabilité la plus faible a été enregistrée dans les services (6,8 p.c.), ainsi que dans la branche agriculture, chasse, sylviculture et pêche (4,4 p.c.). Dans les services, c'est surtout le bon résultat du commerce de gros et de détail, ainsi que de la réparation d'automobiles et d'articles ménagers qui se dégage (10,5 p.c.), tandis que la rentabilité la plus faible, toutes branches d'activités confondues, a été enregistrée, dans les services, pour la branche recherche et développement (-3,9 p.c.).

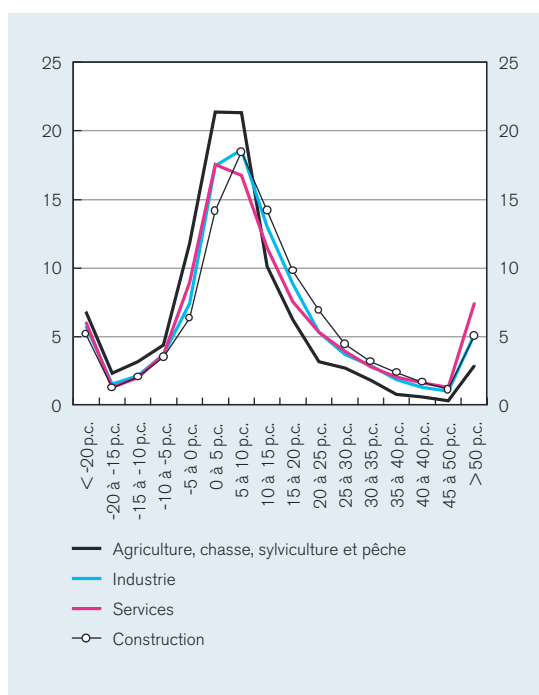
Les chiffres précités ne fournissent évidemment pas d'informations sur la dispersion de la rentabilité économique. Celle-ci traduit la répartition autour de la classe modale et donne donc une meilleure idée de la population totale. La dispersion a été calculée sur la base d'intervalles de

5 p.c. de la rentabilité. Les résultats les plus instructifs peuvent être résumés comme suit :

- il existe, au total, environ 22 p.c. d'entreprises ayant une rentabilité économique négative ;
- la plus forte concentration en entreprises (environ 35 p.c.) se situe dans les classes de rentabilité de 0 à 10 p.c. ;
- une forte concentration est en outre constatée dans les classes extrêmes. Ainsi, environ 7 p.c. des entreprises ont une rentabilité économique de plus de 50 p.c. et 6 p.c. des entreprises ont une rentabilité de moins de 20 p.c.
- la répartition de la rentabilité économique par entreprise se rapproche du profil d'une distribution théorique normale, avec toutefois une distorsion de la classe modale vers la gauche et une concentration plus élevée d'entreprises dans les classes extrêmes.

GRAPHIQUE 8 — REPARTITION DE LA RENTABILITE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 1999¹

(pourcentages du nombre d'entreprises)



Source: BNB.

¹ Sur la base de la rentabilité économique.

La dispersion de la rentabilité peut également être calculée en fonction de la taille des entreprises et de leur secteur. Ce calcul livre les enseignements supplémentaires suivants :

- une comparaison de la dispersion de la rentabilité économique en fonction de la taille des entreprises fait surtout apparaître la différence de forme de la distribution de fréquence. Pour les grandes entreprises, il existe une forte concentration dans la classe de rentabilité modale (entre 0 et 5 p.c.). Pour les petites et moyennes entreprises, la concentration dans la classe modale (entre 5 et 10 p.c.) est moins élevée et est répartie de manière plus proportionnelle autour de la classe modale ;
- pour la comparaison de la rentabilité économique par secteur d'activité, il a été décidé de

faire abstraction des branches extraction de minerais et production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, étant donné qu'en raison du nombre limité d'entreprises, elles présentent une évolution plutôt inégale. La comparaison de la dispersion de la rentabilité économique, pour les autres branches, laisse apparaître dans l'agriculture, chasse, sylviculture et pêche, une concentration plus élevée d'entreprises dans les classes modales et à gauche de celles-ci. Les entreprises des trois autres branches retenues (industrie manufacturière, services et construction) présentent une dispersion assez analogue. Dans la construction, la distribution de fréquence laisse toutefois apparaître une concentration d'entreprises en moyenne plus élevée que dans les deux autres branches dans les classes de rentabilité au-dessus de la classe modale.

Annexe 1**SYNTHESE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DES COMPTES DE RESULTATS DE L'ENSEMBLE DES SOCIETES NON FINANCIERES**

Schémas complets et abrégés

(millions d'euros)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 e
Valeur ajoutée	94.754	98.387	96.433	102.849	108.417	112.585
Frais de personnel	59.168	60.701	58.724	60.476	63.578	66.446
Autres charges d'exploitation	4.196	4.438	4.619	5.668	5.924	6.203
Résultat brut d'exploitation	31.390	33.248	33.090	36.705	38.915	39.936
Amortissements, réductions de valeur et provisions	18.362	19.107	19.252	20.118	21.342	21.859
Résultat net d'exploitation	13.028	14.141	13.838	16.587	17.573	18.077
Produits financiers	16.698	19.021	18.683	24.950	23.191	25.874
Charges financières	16.953	18.443	17.591	23.210	20.736	22.531
Résultat courant	12.773	14.719	14.930	18.327	20.028	21.420
Résultat exceptionnel net	421	763	-50	2.562	2.844	5.388
Impôts sur le résultat	3.726	3.875	4.156	4.879	5.257	5.565
Résultat net après impôts	9.468	11.607	10.724	16.010	17.615	21.243

Source : BNB.

SYNTHESE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DES COMPTES DE RESULTATS DES SOCIETES NON FINANCIERES

Schémas complets

(millions d'euros)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 e
Valeur ajoutée	73.244	75.492	75.614	81.155	85.160	87.723
Frais de personnel	45.279	46.028	46.375	48.083	50.509	52.493
Autres charges d'exploitation	3.435	3.585	3.698	4.664	4.849	5.070
Résultat brut d'exploitation	24.530	25.879	25.541	28.408	29.802	30.160
Amortissements, réductions de valeur et provisions	14.160	14.642	14.645	15.212	16.084	16.296
Résultat net d'exploitation	10.370	11.237	10.896	13.196	13.718	13.864
Produits financiers	15.779	18.068	17.761	23.820	21.737	24.391
Charges financières	14.587	15.953	15.174	20.674	18.075	20.015
Résultat courant	11.562	13.352	13.483	16.342	17.380	18.240
Résultat exceptionnel net	181	484	-342	2.163	2.278	4.529
Impôts sur le résultat	2.781	2.857	3.109	3.692	3.921	4.046
Résultat net après impôts	8.962	10.979	10.032	14.813	15.737	18.723

Source : BNB.

Annexe 3

SYNTHESE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DES COMPTES DE RESULTATS DES SOCIETES NON FINANCIERES

Schémas abrégés

(millions d'euros)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 e
Valeur ajoutée	21.510	22.895	20.819	21.694	23.257	24.862
Frais de personnel	13.889	14.673	12.349	12.393	13.069	13.953
Autres charges d'exploitation	761	853	921	1.004	1.075	1.133
Résultat brut d'exploitation	6.860	7.369	7.549	8.297	9.113	9.776
Amortissements, réductions de valeur et provisions	4.202	4.465	4.607	4.906	5.258	5.563
Résultat net d'exploitation	2.658	2.904	2.942	3.391	3.855	4.213
Produits financiers	919	953	922	1.130	1.454	1.483
Charges financières	2.366	2.490	2.417	2.536	2.661	2.516
Résultat courant	1.211	1.367	1.447	1.985	2.648	3.180
Résultat exceptionnel net	240	279	292	399	566	859
Impôts sur le résultat	945	1.018	1.047	1.187	1.336	1.519
Résultat net après impôts	506	628	692	1.197	1.878	2.520

Source : BNB.

SYNTHESE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DES COMPTES DE RESULTATS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Schémas complets et abrégés

(millions d'euros)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 e
Valeur ajoutée	36.824	37.959	36.788	39.079	40.041	40.584
Frais de personnel	23.367	23.521	22.871	23.297	23.985	24.534
Autres charges d'exploitation	1.107	1.179	1.209	1.395	1.417	1.420
Résultat brut d'exploitation	12.350	13.259	12.708	14.387	14.639	14.630
Amortissements, réductions de valeur et provisions	7.419	7.803	7.911	8.176	8.354	8.567
Résultat net d'exploitation	4.931	5.456	4.797	6.211	6.285	6.063
Produits financiers	3.281	3.347	3.121	3.593	4.082	3.424
Charges financières	4.355	4.252	3.703	3.943	3.884	3.670
Résultat courant	3.857	4.551	4.215	5.861	6.483	5.817
Résultat exceptionnel net	216	-24	-50	1.317	687	654
Impôts sur le résultat	1.336	1.452	1.486	1.877	2.010	1.887
Résultat net après impôts	2.737	3.075	2.679	5.301	5.160	4.584

Source : BNB.

Annexe 5

SYNTHESE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DES COMPTES
DE RESULTATS DES BRANCHES NON MANUFACTURIERES

Schémas complets et abrégés

(millions d'euros)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 e
Valeur ajoutée	57.930	60.428	59.645	63.770	68.376	72.001
Frais de personnel	35.801	37.180	35.853	37.179	39.593	41.912
Autres charges d'exploitation	3.089	3.259	3.410	4.273	4.507	4.783
Résultat brut d'exploitation	19.040	19.989	20.382	22.318	24.276	25.306
Amortissements, réductions de valeur et provisions	10.943	11.304	11.341	11.942	12.988	13.292
Résultat net d'exploitation	8.097	8.685	9.041	10.376	11.288	12.014
Produits financiers	13.417	15.674	15.562	21.357	19.109	22.540
Charges financières	12.598	14.191	13.888	19.267	16.852	18.861
Résultat courant	8.916	10.168	10.715	12.466	13.545	15.603
Résultat exceptionnel net	205	787	0	1.245	2.157	4.734
Impôts sur le résultat	2.390	2.423	2.670	3.002	3.247	3.678
Résultat net après impôts	6.731	8.532	8.045	10.709	12.455	16.659

Source : BNB.

PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT DES SOCIETES NON FINANCIERES

(millions d'euros)

Entreprises qui ont déposé leurs comptes annuels selon :	Capitaux propres		Provisions pour risques et charges	Emprunts financiers		Dettes non financières ¹
		(dont : capital)			(dont : à long terme)	
le schéma complet						
1994	128.759	(91.658)	11.190	111.995	(64.101)	90.326
1995	137.941	(97.361)	11.323	116.324	(64.704)	93.573
1996	140.205	(99.989)	14.460	118.862	(64.819)	98.855
1997	158.198	(113.046)	15.804	131.891	(64.462)	109.592
1998	175.343	(125.068)	16.321	142.334	(68.246)	115.853
1999 e	202.233	(145.469)	16.795	157.993	(72.151)	134.561
le schéma abrégé						
1994	21.146	(15.125)	475	20.909	(14.174)	23.027
1995	22.290	(15.798)	552	22.978	(15.505)	24.552
1996	23.660	(16.589)	631	24.433	(16.436)	25.361
1997	25.661	(17.799)	744	26.541	(17.777)	28.262
1998	28.189	(19.167)	852	29.011	(19.422)	30.905
1999 e	30.984	(19.836)	978	30.715	(20.466)	33.458

Source : BNB.

¹ Constituées essentiellement de dettes commerciales, de dettes fiscales, sociales et salariales et de dettes diverses.

Annexe 7

EVOLUTION SECTORIELLE DE LA RENTABILITE NETTE DES CAPITAUX COLLECTES, DU COUT MOYEN DES DETTES FINANCIERES ET DE LA RENTABILITE NETTE DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIETES NON FINANCIERES

(pourcentages)

	classification NACE-70					classification NACE-BEL					
	1990	1991	1992	1993	1994	1994	1995	1996	1997	1998	1999 e
Ensemble des entreprises											
Rentabilité nette des capitaux collectés ¹	10,2	9,8	9,3	8,9	8,4	8,4	8,6	8,1	8,3	8,3	7,7
Coût moyen des dettes financières ²	9,2	9,7	10,0	9,7	8,2	8,2	8,0	7,0	6,4	6,5	6,0
Rentabilité nette des capitaux propres ³	11,2	9,9	8,6	8,3	8,6	8,5	9,2	9,1	10,0	9,8	9,2
Industrie manufacturière											
Rentabilité nette des capitaux collectés ¹	11,6	9,4	8,0	7,2	9,3	9,3	9,6	8,6	9,7	9,9	8,4
Coût moyen des dettes financières ²	9,8	10,3	10,7	10,2	8,9	8,6	7,9	6,9	6,1	6,0	5,3
Rentabilité nette des capitaux propres ³	13,0	8,6	5,6	4,5	9,6	9,9	11,3	9,9	12,7	13,0	11,1
Branches non manufacturières											
Rentabilité nette des capitaux collectés ¹	9,7	10,0	9,7	9,5	8,1	8,0	8,3	8,0	7,9	7,8	7,5
Coût moyen des dettes financières ²	8,9	9,5	9,7	9,5	8,0	8,1	8,1	7,0	6,5	6,6	6,2
Rentabilité nette des capitaux propres ³	10,4	10,4	9,7	9,6	8,2	8,0	8,5	8,8	9,0	8,8	8,6

Source : BNB.

¹ Rapport entre le résultat courant avant charges financières et les fonds de tiers, c'est-à-dire les fonds propres et les emprunts financiers.

² Rapport entre les charges financières et les dettes financières.

³ Rapport entre le résultat courant et les capitaux propres.

LE BILAN SOCIAL 1999

Le présent article expose les résultats provisoires du bilan social 1999. Le bilan social contient un ensemble cohérent de données portant sur divers aspects de l'emploi dans les entreprises. Celles-ci donnent notamment un aperçu de la croissance du nombre de travailleurs occupés, de l'évolution du nombre d'heures prestées et des frais de personnel, et fournissent des informations sur les efforts consentis par les entreprises dans le cadre de la formation de leur personnel. Elles offrent également une perspective intéressante sur l'évolution de différentes caractéristiques structurelles de l'emploi, telles que l'importance du travail temporaire et à temps partiel ou l'ampleur de la rotation du personnel. Comme le bilan social est une annexe des comptes annuels, il est en principe possible de faire le lien avec d'autres données du bilan et du compte de résultats des entreprises, au niveau tant individuel que macroéconomique. Comme il est possible de travailler sur des données clôturées de manière anticipée, ces informations sont aussi assez rapidement disponibles.

L'exercice 1999 est le quatrième pour lequel les entreprises sont soumises à l'obligation de dépôt d'un bilan social¹. Dans la mesure du possible, les tableaux qui apparaissent dans l'article mettent en parallèle les résultats obtenus pour les exercices 1997 à 1999². Les données relatives à 1997 et 1998 concernent la population totale. Celles relatives à 1999, de même que les variations observées entre 1998 et 1999, sont calculées à partir d'un échantillon constant. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit qu'il existe une rupture de séries entre les données relatives à l'exercice 1997 et celles concernant l'exercice 1998. En effet, parmi les personnes morales soumises au bilan social, seules celles comptant plus de 100 travailleurs équivalents temps plein (ETP) étaient tenues de déposer un bilan social pour les exercices débutant avant le 31 décembre 1997. Pour les exercices débutant à partir de

cette date, les personnes morales employant de 20 à 100 travailleurs ETP ont également été soumises à l'obligation de dépôt d'un bilan social.

Pour la première fois depuis l'introduction du bilan social en 1996, les données du bilan social ont pu être couplées avec celles des comptes annuels. La population des deux relevés n'est toutefois pas identique. Les entreprises qui déposent un bilan social ne sont pas toutes soumises à l'obligation de dépôt de comptes annuels : c'est notamment le cas des entreprises des branches de la santé et de l'action sociale ainsi que des services financiers et d'assurance. Par ailleurs, bon nombre d'entreprises déposant des comptes annuels (principalement, celles n'occupant pas de personnel) ne doivent pas déposer de bilan social. La population couverte par les deux relevés reste néanmoins très large et suffisamment importante pour permettre d'en tirer des conclusions pertinentes. Le couplage des deux relevés statistiques devrait en principe rendre possible la comparaison des politiques d'em-

¹ Pour rappel, l'obligation de dépôt s'applique aux entreprises tenues de déposer des comptes annuels normalisés auprès de la Centrale des bilans, ainsi qu'aux services médicaux interentreprises, aux entreprises d'assurances, aux établissements de crédit, aux hôpitaux, aux entreprises de droit étranger ayant une succursale ou un siège d'exploitation en Belgique (pour la partie de leur activité exercée sur le territoire belge), ainsi qu'aux autres personnes morales (ASBL, établissements d'utilité publique, mutuelles) de droit privé qui occupent annuellement au moins 20 travailleurs équivalents temps plein (ETP). Les articles relatifs aux bilans sociaux 1996 et 1997, parus dans la *Revue économique* de novembre 1997 et de mai 1999 décrivaient de façon détaillée l'origine, le contenu et le champ d'application du bilan social. Rappelons simplement que le bilan social, comme les comptes annuels dont il constitue une annexe, existe en version complète ou abrégée. Les critères déterminant la version du bilan social que les entreprises doivent remplir sont identiques à ceux utilisés pour déterminer la version des comptes annuels à présenter. Pour les exercices clôturés à partir du 31 décembre 1999, doivent par conséquent remplir un bilan social complet les entreprises qui comptent plus de 100 travailleurs ETP en moyenne ou qui remplissent deux des trois critères suivants :

- un nombre moyen de travailleurs ETP supérieur à 50 ;
- un chiffre d'affaire annuel hors TVA de plus de 6.250.000 euros ;
- un total bilantaire supérieur à 3.125.000 euros.

² Bien que les entreprises aient également déposé un bilan social pour l'année 1996, cet exercice n'a pu être pris en considération vu la piètre qualité des données.

ploi des entreprises en fonction de certaines données financières. Par ailleurs, il a permis de renforcer la qualité de la base de données en introduisant certaines équations de contrôle. Toutes les nouvelles possibilités d'analyse ouvertes par le couplage de ces données n'ont pu être exploitées en raison de difficultés techniques, liées notamment à l'importance du volume des données, qui ont dû être surmontées en très peu de temps. Dans cet article, seul le couplage avec la rentabilité a pu être réalisé. C'est pourquoi il sera sans doute intéressant d'y revenir par la suite, lorsque les données relatives à l'exercice 1999 seront disponibles pour l'ensemble de la population des entreprises.

La première partie de cet article met en évidence les principales caractéristiques de l'échantillon constant utilisé pour les exercices 1998 et 1999. L'utilisation d'un échantillon constant permet de comparer de manière sûre et non biaisée les données relatives aux exercices 1998 et 1999. Etant donné le délai avec lequel les entreprises déposent leur bilan social et le temps nécessaire au traitement des données, le fichier 1999 ne couvre pas l'ensemble de la population des entreprises soumises au bilan social. Toute comparaison avec le fichier 1998, qui recouvre pratiquement l'ensemble de la population (à l'exception des bilans sociaux exclus parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux critères de qualité imposés), pourrait mener à des conclusions erronées.

La seconde partie met en valeur les résultats obtenus en matière d'emploi, de durée du travail, de coûts salariaux et de formation du personnel. Ces thèmes sont abordés sous différents angles, les entreprises étant regroupées, en fonction des besoins, selon la branche d'activité, l'importance de leur personnel, l'accroissement de leurs frais de personnel par ETP ou le niveau de leur rentabilité.

Contrairement aux années précédentes, l'analyse de l'utilisation des mesures en faveur de l'emploi n'a pu être valablement menée. En effet,

en l'absence de mise à jour, par le législateur, de la liste des mesures en faveur de l'emploi auxquelles les entreprises ont recours, le contenu de l'état III du bilan social a progressivement perdu de son sens. Certaines mesures ont en effet disparu ou ont été remplacées par d'autres, tandis que de nouvelles possibilités d'aide à l'emploi étaient introduites sans que la liste en question soit pour autant adaptée. En particulier, les mesures de réduction des cotisations patronales de sécurité sociale « Bas salaires » et « Maribel », qui formaient le cœur de la politique de soutien de l'emploi jusqu'au mois d'avril 1999, ont été remplacées à cette date par la réduction structurelle des cotisations patronales de sécurité sociale.

I. COUVERTURE DE L'ÉCHANTILLON

Les résultats qui apparaissent dans les graphiques et les tableaux pour les exercices 1997, 1998 et 1999 de la présente étude s'appuient sur des échantillons de données ayant satisfait à certains contrôles de qualité et de cohérence. Le recours à un échantillon réduit inévitablement le nombre des entreprises incluses dans la population analysée par rapport à la population des entreprises ayant initialement déposé un bilan social pour chacun des exercices considérés. Il n'en reste pas moins que même l'échantillon relatif à l'exercice 1999 demeure très représentatif, tant en ce qui concerne le nombre des entreprises qu'en ce qui concerne le nombre de travailleurs. Les résultats obtenus peuvent dès lors être considérés comme valables.

La méthodologie de la constitution des échantillons d'entreprises pour les exercices 1997 et 1998 et celle de l'échantillon constant 1998-1999 s'inspirent d'un canevas identique. Celui-ci est décrit dans l'annexe 1, de même que les exigences supplémentaires ayant présidé à la constitution de l'échantillon constant 1998-1999.

1. REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON CONSTANT 1998-1999

Au terme de la procédure de constitution de l'échantillon de référence, la population couverte par la présente analyse compte 43.655 entreprises, qui occupaient ensemble environ 1.100.000 travailleurs en 1999. Parmi celles-ci, 867 entreprises, comptabilisant 247.000 travailleurs et concentrées principalement dans les branches de la santé et de l'action sociale et dans les services financiers et d'assurance, ont déposé un bilan social isolé. Par ailleurs, 6.834 entreprises, occupant plus de 75 p.c. des travailleurs, ont déposé un schéma complet, tandis que le nombre de schémas abrégés s'élève à 36.821.

Les travailleurs salariés inscrits au registre des entreprises du secteur privé¹ de cet échantillon représentaient, en 1998, 46,5 p.c. de l'emploi salarié privé tel qu'il est défini par la comptabilité nationale. Si l'on rapporte le nombre des travailleurs de l'échantillon constant à celui couvert par l'ensemble des entreprises ayant déposé un bilan social en 1998², ce taux de représentativité s'élève à 65,9 p.c. L'échantillon couvre par ailleurs 52,3 p.c. de la population des entreprises présentes en 1998.

¹ Dans l'échantillon, le secteur privé couvre l'ensemble des branches d'activité, excepté celle de l'administration publique, qui regroupe uniquement des mutuelles.

² Il s'agit ici des entreprises ayant satisfait aux conditions de durée et de date de clôture de l'exercice, ainsi qu'aux exigences de cohérence interne des comptes annuels. Pour plus de détails, voir annexe 1.

TABLEAU 1 – REPRESENTATIVITE, EN 1998, DE L'ECHANTILLON CONSTANT UTILISE POUR L'ANALYSE DES BILANS SOCIAUX¹
(unités, sauf mention contraire)

	Emploi salarié privé ²	Travailleurs occupés dans les entreprises ayant déposé un bilan social en 1998	Travailleurs occupés dans les entreprises de l'échantillon constant	Représentativité de l'échantillon constant	
				En p.c. de l'emploi salarié privé	En p.c. des travailleurs occupés dans les entreprises ayant déposé un bilan social en 1998
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) : (1)	(5) = (3) : (2)
1. Selon le critère de l'emploi					
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	21.246	7.164	3.692	17,4	51,5
Industrie extractive	4.370	3.195	2.266	51,9	70,9
Industrie manufacturière	626.684	429.808	309.180	49,3	71,9
Energie	28.101	19.574	19.326	68,8	98,7
Construction	175.211	119.218	79.703	45,5	66,9
Transports et communications	253.027	143.512	105.612	41,7	73,6
Commerce	356.583	243.075	149.170	41,8	61,4
Horeca	64.350	46.641	24.522	38,1	52,6
Activités financières et d'assurance	125.035	111.053	67.534	54,0	60,8
Immobilier et services aux entreprises	207.564	213.539	111.820	53,9	52,4
Santé et action sociale	331.605	249.272	171.624	51,8	68,8
Services collectifs, sociaux et personnels	101.836	34.507	23.105	22,7	67,0
Total	2.295.612	1.620.558	1.067.554	46,5	65,9
2. Selon le critère du nombre d'entreprises ..	–	83.412	43.655	–	52,3

Sources : ICN, BNB.

¹ Hors mutuelles, qui représentent environ 50 entreprises et 7.500 emplois dans l'échantillon utilisé.

² Il s'agit de l'emploi total tel qu'il apparaît dans les comptes nationaux duquel est déduit l'emploi public (c'est-à-dire l'emploi de la branche L « Administration publique » et M « Enseignement », après déduction des travailleurs de l'enseignement privé et ajout du personnel du Moniteur belge).

La représentativité selon le critère de l'emploi varie selon les branches d'activité. Exprimée en pourcentage de l'emploi salarié privé défini par la comptabilité nationale, elle est plus faible dans les branches où le travail indépendant est plus répandu (les travailleurs indépendants employant de la main-d'œuvre salariée ne sont en effet pas soumis à l'obligation de dépôt d'un bilan social), ainsi que dans celles où les entreprises de petite taille, qui déposent généralement leurs comptes annuels plus tardivement, sont prédominantes.

2. VENTILATION DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE L'ÉCHANTILLON

La ventilation par branche d'activité des travailleurs occupés dans les entreprises de l'échantillon reflète assez fidèlement la ventilation des travailleurs salariés du secteur privé qui ressort des comptes nationaux. Les branches qui occupent le plus de travailleurs sont l'industrie manufacturière, la santé et l'action sociale, le commerce, et l'immobilier et les services aux entreprises qui occupent respectivement 28,2, 16,3, 13,9 et 10,8 p.c. des travailleurs. Les branches de la finance et des assurances, de la construction et des transports emploient chacune de 6 à 10 p.c. des travailleurs inscrits. Les autres branches représentent individuellement moins de 2,5 p.c. des travailleurs de l'échantillon.

Pour la première fois, les résultats en matière de bilan social s'appuient également sur d'autres types de classification des entreprises que la ventilation par branche d'activité ou la version (complète ou abrégée)¹ du bilan social déposé. Les entreprises ont en effet été successivement classées selon l'importance du nombre moyen de travailleurs ETP occupés, de leur résultat en matière de croissance des frais de personnel par ETP et du niveau de leur rentabilité. Comme pour la ventilation par branche ou par type de

schéma, les entreprises restent dans la même classe d'entreprise pour chacun des exercices, permettant ainsi l'analyse du comportement de groupes homogènes.

Le classement des entreprises en fonction de la classe d'emploi à laquelle elles appartiennent est basé sur le nombre moyen de travailleurs ETP² enregistrés au cours de l'exercice 1998. En moyenne, les entreprises de l'échantillon occupaient environ 25 travailleurs ETP en 1998 et en 1999. Cette dernière année, les entreprises de moins de 10 travailleurs, soit 75 p.c. du total, occupaient un peu plus de 11 p.c. des travailleurs de l'échantillon. Les entreprises comptant de 10 à 20 travailleurs, qui représentent environ un cinquième du total, couvraient 19 p.c. des travailleurs de l'échantillon. Les entreprises restantes, soit quelque 5 p.c. du total, occupaient à elles seules environ 70 p.c. des travailleurs, dont plus de la moitié étaient employés dans des entreprises comptant plus de 500 travailleurs.

Pour vérifier s'il y a un lien entre l'accroissement des coûts salariaux et la croissance de l'emploi, les entreprises de l'échantillon ont été réparties en quatre classes d'accroissement de leurs frais de personnel par travailleur ETP occupé³ entre l'exercice 1998 et l'exercice 1999. Les frontières des classes retenues sont respectivement 1,1 p.c., 3 et 5 p.c. La première borne correspond à l'estimation de l'accroissement des salaires consécutif à l'indexation en 1999, tandis que la seconde borne représente environ la moitié de la marge pour l'augmentation des salaires découlant de l'accord interprofessionnel pour les années 1999 et 2000. De façon surprenante, plus de 40 p.c. des entreprises, représentant environ 25 p.c. de l'emploi, ont enregistré une aug-

¹ Cette dernière ventilation n'apparaît d'ailleurs que très peu dans la présente étude.

² Rubrique 1003 du bilan social.

³ Rapport entre la rubrique 1023 et la rubrique 1003 du bilan social.

TABLEAU 2 – STRUCTURE DE L'ECHANTILLON CONSTANT EN 1999

	Nombre d'entreprises		Nombre de personnes occupées	
	Unités	p.c. du total	Unités	p.c. du total
1. Ventilation par branche d'activité				
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	611	1,4	3.831	0,3
Industrie extractive	76	0,2	2.278	0,2
Industrie manufacturière	6.955	15,9	309.710	28,2
Energie	33	0,1	19.148	1,7
Construction	6.309	14,5	81.929	7,4
Transports et communications	2.493	5,7	107.404	9,8
Commerce	14.084	32,3	153.134	13,9
Horeca	2.491	5,7	24.666	2,2
Activités financières et d'assurance	1.474	3,4	68.149	6,2
Immobilier et services aux entreprises	6.125	14,0	119.252	10,8
Administration publique	49	0,1	7.981	0,7
Santé et action sociale	1.620	3,7	179.168	16,3
Services collectifs, sociaux et personnels	1.335	3,1	23.527	2,1
Total	43.655	100,0	1.100.176	100,0
2. Ventilation selon l'importance de l'emploi ETP en 1998				
Moins de 10 travailleurs ETP	32.805	75,1	123.143	11,2
De 10 à 20 travailleurs ETP	8.448	19,4	210.303	19,1
De 20 à 50 travailleurs ETP	1.121	2,6	89.240	8,1
De 50 à 500 travailleurs ETP	1.056	2,4	243.121	22,1
Plus de 500 travailleurs ETP	225	0,5	434.368	39,5
Total	43.655	100,0	1.100.176	100,0
3. Ventilation selon la croissance des frais de personnel par ETP entre 1998 et 1999				
Inférieure à 1,1 p.c.	18.286	41,9	433.296	39,4
Comprise entre 1,1 et 3 p.c.	3.522	8,1	230.959	21
Comprise entre 3 et 5 p.c.	3.254	7,5	152.831	13,9
Supérieure à 5 p.c.	18.593	42,6	283.089	25,7
Total	43.655	100,0	1.100.176	100,0
4. Ventilation selon le niveau de la rentabilité en 1999¹				
Inférieure à 0 p.c.	8.915	23,4	208.747	25,6
Comprise entre 0 et 6 p.c.	8.278	21,7	170.150	20,8
Comprise entre 6 et 12 p.c.	6.291	16,5	124.785	15,3
Comprise entre 12 et 18 p.c.	4.395	11,5	101.363	12,4
Supérieure à 18 p.c.	10.267	26,9	211.842	25,9
Total	38.146	100,0	816.888	100,0

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Le ratio de rentabilité est obtenu en comparant le résultat de l'exercice (rubrique 70/67 ou 67/70) et les capitaux propres (rubrique 10/15) apparaissant dans les comptes annuels. Le calcul n'est par conséquent possible que pour les entreprises ayant déposé des comptes annuels normalisés et pour autant que les capitaux propres mentionnés soient strictement positifs.

mentation de leurs frais de personnel par ETP supérieure à 5 p.c., ce qui semble relativement élevé en regard de la modération salariale imposée par l'accord interprofessionnel de novembre 1998 portant sur les années 1999 et 2000. Quatre autres dixièmes des entreprises, em-

ployant 40 p.c. des travailleurs de l'échantillon ont, en revanche, enregistré une hausse des frais par ETP inférieure à 1,1 p.c. Moins de 10 p.c. des entreprises ont enregistré une croissance des frais par ETP comprise entre 1,1 et 3 p.c.

Enfin, les entreprises ont été réparties par classes de rentabilité¹ de façon à étudier l'influence de cette variable sur la croissance de l'emploi. Seules les entreprises déposant des comptes annuels normalisés, soit un peu plus de 38.000 entreprises comptant 817.000 travailleurs ont pu être ventilées selon ce critère. Après plusieurs essais, les classes suivantes ont été sélectionnées : rentabilité négative, comprise entre 0 et 6 p.c., entre 6 et 12 p.c., entre 12 et 18 p.c. et supérieure à 18 p.c. Environ 55 p.c. des entreprises enregistrent une rentabilité supérieure à 6 p.c. La répartition parmi ces trois classes est quasiment identique pour les entreprises déposant un schéma complet et celles déposant un schéma abrégé, soit environ 16, 11 et 27 p.c. de l'ensemble des entreprises par ordre croissant de classe de rentabilité. Parmi les entreprises présentant une rentabilité inférieure à 6 p.c., les entreprises déposant un schéma abrégé sont légèrement plus représentées dans la classe de rentabilité négative, tandis que la situation inverse prévaut pour les entreprises déposant un schéma complet.

¹ Le ratio de rentabilité est obtenu en rapportant le résultat de l'exercice après impôts (rubrique 70/67 ou 67/70 des comptes annuels) aux capitaux propres (rubrique 10/15) de l'entreprise. Les entreprises enregistrant des capitaux propres négatifs ont été systématiquement écartées car leurs résultats risquaient de perturber l'analyse.

² La ventilation par branche d'activité ne figure généralement pas dans les tableaux et graphiques du corps de l'article. Elle apparaît cependant dans les annexes 2 à 8.

II. LE BILAN SOCIAL EN 1999²

1. EVOLUTION DE L'EMPLOI EN 1999

Le bilan social témoigne d'une vive croissance de l'emploi dans les entreprises entre 1998 et 1999, soit en moyenne une hausse d'environ 25.000 unités ou de 2,3 p.c. Pour environ 60 p.c., la progression de l'emploi trouve son origine dans l'accroissement du nombre de travailleurs à temps partiel, qui a augmenté de 6,2 p.c., alors que la hausse de l'emploi à temps plein est demeurée plus modérée, à 1,3 p.c. La croissance de l'emploi a été particulièrement vive dans les branches de l'immobilier et des services aux entreprises, de l'administration publique (plus de 6 p.c.), et dans la santé et l'action sociale (un peu plus de 4 p.c.). En revanche, c'est dans les branches industrielles et l'Horeca qu'elle a été la plus faible, proche de 0,5 p.c., voire inférieure. L'emploi s'est même contracté d'environ 1 p.c. dans la branche de l'énergie.

A la suite de la nouvelle progression du travail à temps partiel, le volume de l'emploi exprimé en ETP a progressé moins vite que le nombre de

TABLEAU 3 – EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU VOLUME DE TRAVAIL ENTRE 1998 ET 1999

	En personnes			En équivalents temps plein	Volume de travail en heures prestées
	Travailleurs à temps plein	Travailleurs à temps partiel	Total		
En moyenne					
– unités	10.955	14.173	25.129	20.792	n.
– p.c. de variation	1,3	6,2	2,3	2,1	1,7
En fin d'exercice					
– unités	9.631	13.173	22.804	18.036	n.
dont: schémas complets ¹	10.097	6.589	16.686	n.d.	n.
– p.c. de variation	1,1	5,8	2,1	1,8	n.

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ La variation de l'effectif est calculée à partir des entrées et des sorties de travailleurs inscrits au registre du personnel en 1999.

personnes occupées, soit respectivement 2,1 et 2,3 p.c. Par ailleurs, le volume de travail exprimé en heures de travail a crû encore plus modestement, soit de 1,7 p.c., en raison de la contraction du volume de travail fourni en moyenne par les travailleurs à temps plein, ainsi que le montre la section suivante.

Entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999, 22.804 postes de travail supplémentaires ont été créés. La croissance de l'emploi mesurée à la fin de l'exercice, exprimée tant en nombre de personnes qu'en ETP, a ainsi été inférieure d'environ 0,2 point de pourcentage à celle observée en moyenne au cours de l'année. La différence est particulièrement sensible dans les branches de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de l'immobilier et des services aux entreprises et de l'Horeca. L'emploi réagit en effet avec un retard de deux à trois trimestres aux fluctuations conjoncturelles. Le redressement de la si-

tuation économique observé à partir du second semestre de 1999 n'a dès lors pu encore produire ses effets positifs sur l'emploi dans les entreprises. Au contraire, la fin de l'année 1999 pourrait correspondre, en matière de croissance de l'emploi, au creux observé en matière de croissance de l'activité au premier semestre de 1999.

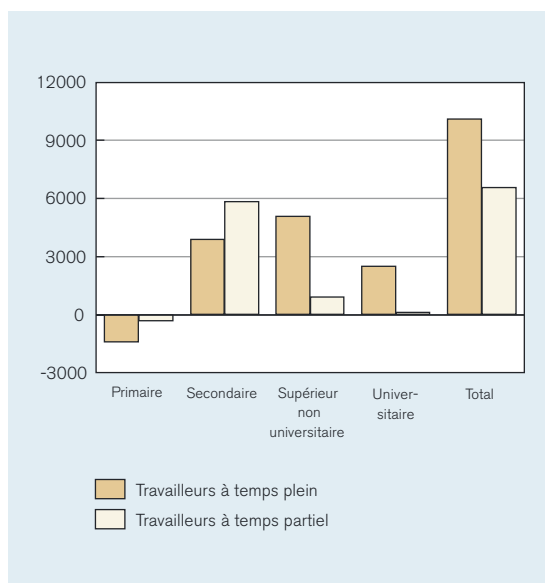
On dispose d'informations détaillées sur les caractéristiques d'environ 17.000 engagements nets effectués entre décembre 1998 et décembre 1999, soit ceux mentionnés dans les schémas complets. Ainsi, il est apparu que 59 p.c. se rapportaient à des emplois à temps plein. Les engagements à temps plein ont surtout concerné des travailleurs très qualifiés, diplômés de l'enseignement supérieur ou universitaire tandis que les nouveaux travailleurs à temps partiel sont en grande majorité des personnes porteuses du certificat de l'enseignement secondaire. Le nombre de travailleurs issus de l'enseignement primaire a quant à lui régressé quel que soit le régime de travail.

Les recommandations européennes en matière d'emploi encouragent les gouvernements nationaux à faciliter la création et l'activité des très petites entreprises, car il s'agit généralement de vecteurs d'emploi importants. Les entreprises de l'échantillon constant occupant moins de 20 travailleurs ETP sont en effet responsables de plus de la moitié des 25.000 emplois créés en moyenne en 1999. Cette dernière année, le taux de croissance de l'emploi a atteint 5,5 p.c. dans les entreprises de moins de 10 travailleurs et 3,5 p.c. dans les entreprises de la classe immédiatement supérieure. La progression la plus faible, 0,7 p.c. seulement, a été enregistrée dans les entreprises de plus de 500 personnes, où moins de 3.000 emplois ont été créés.

Par ailleurs, une croissance modérée des coûts salariaux semble être favorable à la création d'emplois comme en témoigne la forte progression de l'emploi observée dans les entreprises où la croissance de ces coûts par ETP a été

GRAPHIQUE 1 – MOUVEMENTS NETS, EN 1999, DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES AYANT DEPOSE UN SCHEMA COMPLET : VENTILATION PAR NIVEAU DE QUALIFICATION ET PAR REGIME DE TRAVAIL¹

(unités)

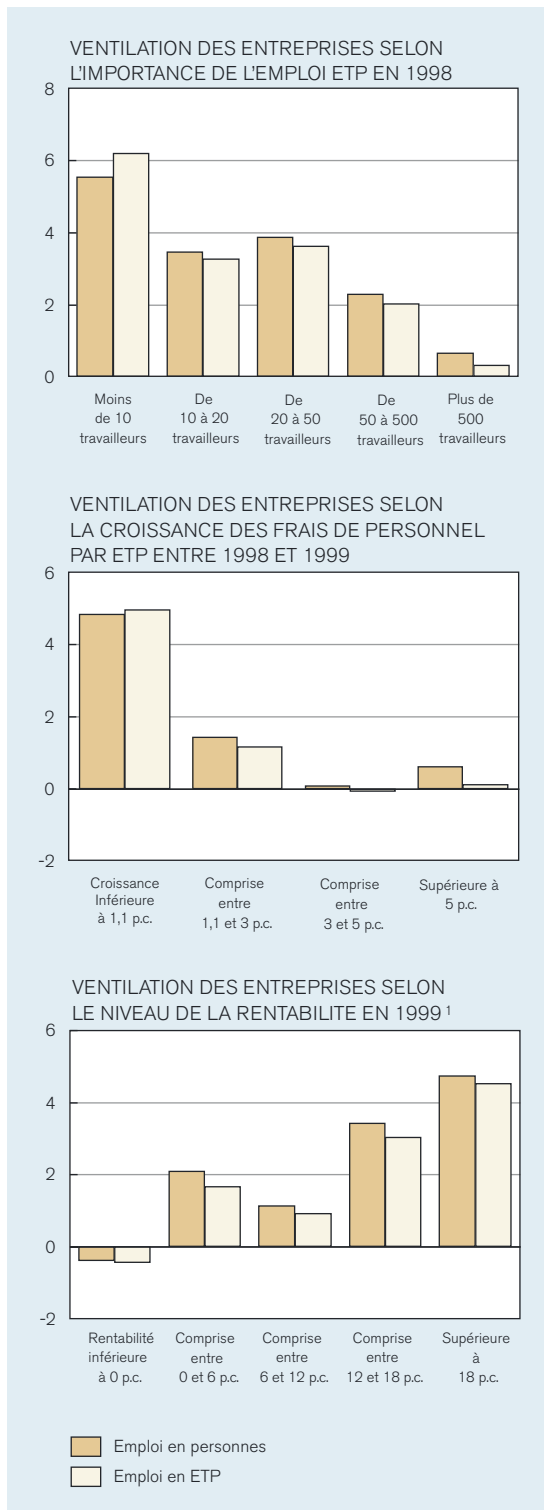


Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Hors entreprises de travail intérimaire.

GRAPHIQUE 2 — EVOLUTION DE L'EMPLOI MOYEN ENTRE 1998 ET 1999

(pourcentages de variation)



Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Seules les entreprises ayant déposé des comptes annuels normalisés ont pu être prises en considération, pour autant que les capitaux propres mentionnés soient strictement positifs.

inférieure à 1,1 p.c. (voire négative) entre 1998 et 1999 : 20.000 postes de travail supplémentaires y ont été créés, ce qui représente une hausse de 4,8 p.c. de l'effectif et 80 p.c. du nombre total des nouveaux emplois. Les entreprises de cette catégorie ont certainement bénéficié de l'élargissement de la politique de réduction des cotisations patronales de sécurité sociale instauré en avril 1999. La hausse de l'emploi a en revanche été d'autant plus faible que la hausse des frais de personnel par ETP a été plus sensible. Dans les entreprises ayant enregistré les plus fortes progressions des coûts salariaux par ETP, la croissance de l'emploi a pourtant été de 0,6 p.c. Certaines d'entre elles ont sans doute été confrontées à des pénuries de main-d'œuvre comme il en existe pour certaines professions spécifiques, ce qui a pu encourager les employeurs à revoir les rémunérations à la hausse pour attirer les candidats.

La capacité des entreprises à créer des emplois nouveaux dépend également des conditions économiques dans lesquelles elles évoluent. Ainsi, plus leur rentabilité est élevée, plus elles sont créatrices d'emplois. Les entreprises dont la rentabilité est négative ont ainsi réduit leur personnel occupé de 0,4 p.c. Dans les entreprises dont le ratio de rentabilité est compris entre 0 et 12 p.c., soit environ 40 p.c. des entreprises, le nombre de travailleurs inscrits a augmenté de 1,7 p.c. en moyenne. Les entreprises dont la rentabilité est supérieure à 18 p.c. ont, quant à elles, été à l'origine de la création d'environ 10.000 emplois sur un total de 17.000 créés par les entreprises pour lesquels le calcul d'un ratio de rentabilité était possible, soit une hausse moyenne des effectifs de près de 5 p.c.

2. DUREE DU TRAVAIL

Dans le contexte conjoncturel de 1999 caractérisé par une certaine atonie de l'activité au pre-

mier semestre suivi d'une reprise assez prononcée à la fin de l'année, les heures prestées par ETP ont reculé de 0,4 p.c. en moyenne. Le recul a touché la plupart des branches d'activité. Il a été particulièrement important dans les branches les plus sensibles à la conjoncture c'est-à-dire les transports et communications, l'industrie manufacturière et l'énergie, ainsi que dans certaines branches des services. En revanche, le volume de travail par ETP a progressé de 3,3 p.c. dans la construction.

Des évolutions divergentes de la durée du travail ont été observées pour les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel : la première a diminué de 0,3 p.c., tandis que la seconde a augmenté du même pourcentage. En moyenne, les travailleurs occupés à temps plein ont fourni 1.584 heures de travail en 1999, et les travailleurs à temps partiel 943 heures. Le volume annuel des heures prestées par les travailleurs à temps plein ne diffère pas sensiblement en fonction de la taille des entreprises. Ce n'est manifestement pas le cas pour les travailleurs à temps partiel. Parmi ces derniers, les travailleurs occupés dans les entreprises de plus de 500 travailleurs ont fourni en moyenne 1.025 heures de travail, contre 777 pour les travailleurs des

TABLEAU 4 – HEURES PRESTÉES AU COURS DE L'EXERCICE COMPTABLE PAR LES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL ¹

(unités)

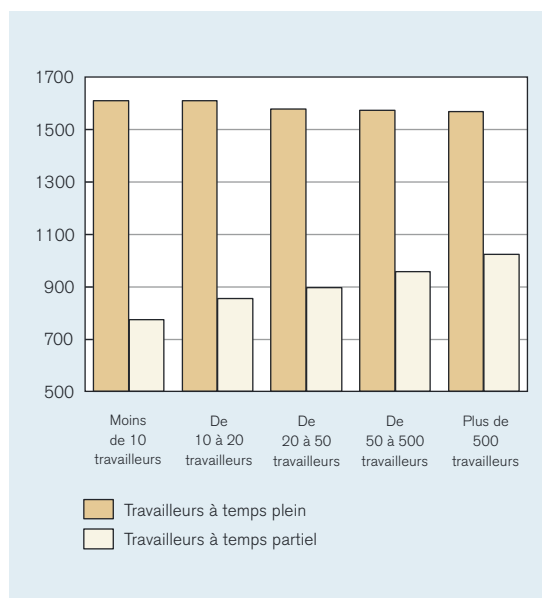
	1997	1998	1999	p.c. de variation entre 1998 et 1999
Travailleurs à temps plein	1.592	1.589	1.584	-0,3
Travailleurs à temps partiel	911	892	943	0,3
Equivalents temps plein ...	1.597	1.594	1.592	-0,4

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les données relatives à 1997 et 1998 sont calculées à partir de la population totale. Celles concernant 1999 et les variations entre 1998 et 1999 sont obtenues à partir de l'échantillon constant.

GRAPHIQUE 3 – VOLUME DE TRAVAIL ANNUEL MOYEN EN 1999 DANS LES ENTREPRISES VENTILÉES SELON L'IMPORTANCE DE L'EMPLOI ETP

(heures)



Source : BNB, bilans sociaux.

entreprises de moins de 10 personnes, soit environ 30 p.c. en plus.

Etant donné les développements évoqués plus haut en matière de durée du travail, la croissance du volume de travail exprimé en heures prestées en 1999, soit 1,7 p.c., a été inférieure à celle de l'emploi exprimé en ETP, qui a atteint 2,1 p.c.

3. FRAIS DE PERSONNEL

Le coût annuel d'un travailleur à temps plein et celui d'un travailleur à temps partiel ont augmenté en moyenne de 2,7 p.c. entre 1998 et 1999. Calculé par ETP pour tenir compte de la part croissante du temps partiel et de l'augmentation de la durée contractuelle de travail des personnes occupées sous ce régime, la hausse est restée limitée à 2,4 p.c. Etant donné la contraction du nombre moyen d'heures de travail

TABLEAU 5 – FRAIS DE PERSONNEL LIES AUX TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL ¹

	1997	1998	1999	Variation entre 1998 et 1999 (pourcentages)
Par personne occupée, en euros				
par travailleur à temps plein	38.037	39.575	41.846	2,7
par travailleur à temps partiel	18.348	17.948	19.575	2,7
par équivalent temps plein	37.302	38.648	40.754	2,4
p.m. par équivalent temps plein dans le secteur privé ..	37.253	38.634	40.752	2,4
Par heure prestée, en euros				
par travailleur à temps plein	23,90	24,91	26,42	3,0
par travailleur à temps partiel	20,14	20,12	20,75	2,4
en moyenne	23,36	24,24	25,60	2,8
p.m. en moyenne dans le secteur privé	23,32	24,23	25,59	2,8
Coût horaire d'un temps partiel en p.c. d'un temps complet	84	81	79	...

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les données relatives à 1997 et 1998 sont calculées à partir de la population totale. Celles concernant 1999 et les variations entre 1998 et 1999 sont obtenues à partir de l'échantillon constant.

prestées, les coûts horaires ont augmenté légèrement plus rapidement que les coûts par ETP, soit 2,8 p.c. L'augmentation des coûts salariaux est en définitive restée modérée, sans doute en partie grâce à la baisse des cotisations de sécurité sociale des employeurs.

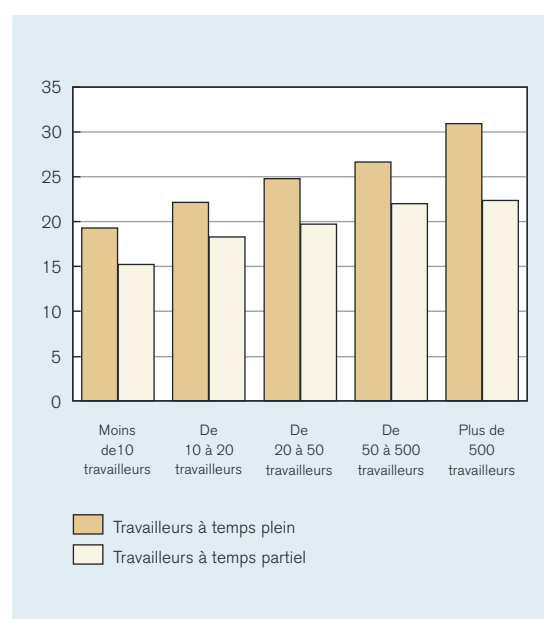
La dispersion des hausses du coût moyen horaire a été assez élevée en 1999. Des augmentations proches de 4,5 p.c. ont été observées dans les activités financières et d'assurance, l'industrie extractive et les transports. Elles étaient comprises entre 3 et 4 p.c. dans l'industrie manufacturière, l'agriculture, l'Horeca et le commerce. Ailleurs, les augmentations se sont échelonnées entre 1,5 et 3 p.c. en moyenne, sauf dans l'énergie où le coût horaire, partant d'un niveau il est vrai très élevé, a reculé de 1,7 p.c.

En niveau, les frais de personnel par travailleur occupé se sont élevés en moyenne à 40.754 euros en 1999, soit 41.846 euros pour un travailleur à temps plein et 19.575 euros pour un travailleur à temps partiel. Le coût associé à ce dernier régime de travail

représente donc, en moyenne, moins de la moitié du coût d'un travailleur à temps plein.

GRAPHIQUE 4 – FRAIS DE PERSONNEL PAR HEURE PRESTÉE EN 1999 DANS LES ENTREPRISES VENTILEES SELON L'IMPORTANCE DE L'EMPLOI ETP

(euros)



Source : BNB, bilans sociaux.

Si on tient compte de la durée relative de travail de ces deux types de travailleurs, le coût horaire d'un travailleur à temps partiel, soit 20,75 euros, représente environ 80 p.c. du coût horaire d'un travailleur à temps plein, qui s'élève à 26,42 euros.

Le coût horaire des travailleurs à temps plein et des travailleurs à temps partiel varie considérablement d'une branche d'activité à l'autre. Par ailleurs, il augmente progressivement avec la taille des entreprises, passant, pour les premiers, de 19,26 euros dans les entreprises de moins de 10 travailleurs à 30,95 euros dans les entreprises de plus de 500 travailleurs, et, pour les seconds, de 15,25 à 22,39 euros.

4. FORMATION DU PERSONNEL

Les efforts de formation, comme la croissance de l'emploi et la modération salariale, sont au cœur de l'accord interprofessionnel conclu en novembre 1998 pour les années 1999 et 2000.

Le budget consacré à la formation a augmenté d'environ 10 p.c. entre 1998 et 1999, soit quelque 47 millions d'euros. Les coûts de formation exprimés en pourcentage des frais de personnel représentaient 1,3 p.c. du total en 1999, contre 1,2 p.c. un an plus tôt. Une intensification de l'effort de formation est visible dans toutes les branches d'activité, à l'exception des services

TABLEAU 6 – FORMATION DANS LES ENTREPRISES ^{1,2}

	1997	1998	1999	Pourcentages de variation entre 1998 et 1999 ³
Coût de la formation				
En p.c. des frais de personnel	1,3	1,2	1,3	0,1
Moyenne par bénéficiaire, en euros				
Total	1.416	1.372	1.294	2,0
Hommes	1.687	1.577	1.531	3,7
Femmes	1.065	1.040	913	-1,8
Déficit de formation des femmes (en p.c.)	37	34	40	3,0
Nombre de personnes concernées par une formation				
En p.c. de l'effectif total	30,3	31,6	36,2	2,0
En unités	325.753	497.139	397.086	7,9
p.m. Part des femmes dans les travailleurs ayant reçu une formation (en p.c.)	43,5	38,2	38,4	0,2
Part des femmes dans l'effectif total en fin d'année (en p.c.)	40,3	38,1	37,6	0,5
Heures de formation				
En p.c. du nombre total d'heures prestées	0,7	0,7	0,8	...
Moyenne par bénéficiaire, en unités				
Total	33	31	30	-2,1
Hommes	38	36	34	-3,0
Femmes	26	24	23	0,2
Déficit de formation des femmes (en p.c.)	33	33	34	-2,0

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Hors entreprises de travail intérimaire.

² Les données relatives à 1997 et 1998 sont calculées à partir de la population totale. Celles concernant 1999 et les variations entre 1998 et 1999 sont obtenues à partir de l'échantillon constant.

³ Les variations des variables exprimées en euros ou en unités sont données en pourcentage, les autres en points de pourcentage.

financiers et d'assurance – où le recul est assez net, mais où l'effort reste cependant le plus marqué –, et dans l'administration publique, le commerce, l'Horeca et la construction, où le budget de formation exprimé en pourcentage des frais de personnel est resté quasiment identique.

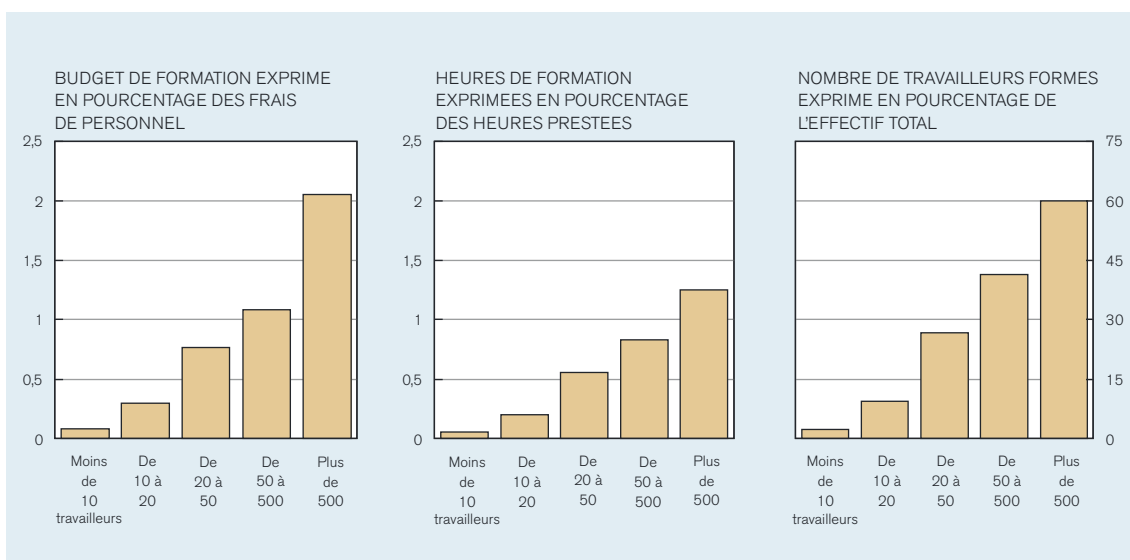
La progression de l'effort de formation mesuré par le rapport entre le budget consacré à la formation et le total des frais de personnel reste certes modérée, mais il faut tenir compte du fait que le nombre des entreprises qui remplissent le tableau du bilan social consacré à la formation est relativement limité. Ceci signifie que même si elles intensifient considérablement leur effort de formation, comme en témoigne la hausse de 2 p.c. du budget moyen par bénéficiaire et du nombre de bénéficiaires, cet effort est quelque peu noyé par l'ampleur du total des frais de personnel.

Le budget moyen consacré par les entreprises à la formation de leur personnel s'est élevé en 1999 à 1.294 euros par travailleur. En dépit des recommandations européennes en matière d'égalité des chances et de non-discrimination

entre les sexes dans la politique d'emploi, la situation des femmes reste de loin moins favorable à celle des hommes en matière de formation du personnel. Ainsi, le budget moyen consacré à la formation des hommes était d'environ 1.530 euros, en progression de près de 4 p.c., tandis que le budget par travailleur féminin, qui ne représentait déjà que 60 p.c. du budget moyen consacré aux travailleurs masculins, s'est inscrit en recul. Le déficit de formation des femmes par rapport aux travailleurs masculins, s'est donc creusé en matière de budget de formation par bénéficiaire. En revanche, il s'est réduit en ce qui concerne la durée de formation : la durée de la formation moyenne des femmes, soit environ 23 heures en moyenne, étant restée quasiment inchangée entre 1998 et 1999, tandis que celle des hommes, qui atteignait 34 heures en 1999, reculait de 3 p.c.

En moyenne, 36 p.c. des travailleurs occupés par les entreprises de l'échantillon constant ont bénéficié d'une formation, soit 2 p.c. de plus que l'année précédente. Les chances d'accéder à une formation au cours de la carrière professionnelle sont les plus faibles dans l'Horeca,

GRAPHIQUE 5 – FORMATION, EN 1999, DANS LES ENTREPRISES VENTILEES SELON L'IMPORTANCE DE L'EMPLOI ETP



Source : BNB, bilans sociaux.

l'agriculture, l'industrie extractive et la construction¹, où à peine 5 à 15 p.c. des travailleurs ont pu bénéficier d'une formation. En revanche, dans les branches de l'énergie et des activités financières et d'assurance, près d'un travailleur sur trois a pu accroître ses compétences par le biais d'une formation.

Les politiques de formation reçoivent un écho plus favorable dans les grandes entreprises que dans les petites, soit que celles-ci consacrent effectivement moins de moyens à la formation, soit qu'elles ne précisent pas leur effort de formation dans le tableau du bilan social qui s'y rapporte. Le budget de formation représente en effet à peine 0,2 p.c. en moyenne de l'ensemble des frais de personnel des entreprises comptant moins de 20 travailleurs. Il est proche de 1 p.c. dans les entreprises de taille moyenne. Dans les entreprises de plus de 500 personnes, ce pourcentage s'élève à 2,1 p.c. Si le nombre moyen

d'heures de formation par bénéficiaire n'est pas plus important dans les grandes entreprises que dans les plus petites, le fait qu'environ deux personnes sur trois ont l'occasion de participer à une formation dans les entreprises de plus de 500 travailleurs implique que 1,3 p.c. du volume total des heures effectivement prestées est consacré à la formation. Dans les très petites entreprises, seuls deux travailleurs sur cent ont pu participer à une formation, et les heures qui y ont été consacrées n'ont pas même représenté 0,1 p.c. des heures prestées.

5. QUELQUES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DE L'EMPLOI

5.1 VENTILATION SELON LE STATUT DES TRAVAILLEURS²

Les travailleurs inscrits au registre des entreprises constituent l'essentiel de la main-d'œuvre employée par les entreprises soumises au bilan social. En 1999, en moyenne, 97,3 p.c. des travailleurs ont exercé leur activité sous ce statut. Cette part est restée quasiment stable par rap-

¹ Dans certaines branches d'activité, comme par exemple dans la construction, la formation des travailleurs est financée par un fonds spécifique alimenté par les cotisations des employeurs. Ces cotisations ne figurant pas dans le bilan social, l'effort de formation dans ces branches est sous-estimé.

² Pour éviter les doubles comptages, cette ventilation porte sur le total de l'emploi à l'exclusion des travailleurs actifs dans la branche du travail intérimaire.

TABLEAU 7 – VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE STATUT DU TRAVAILLEUR^{1 2}

(pourcentages de l'emploi moyen exprimé en ETP¹)

	1997	1998	1999	Variation entre 1998 et 1999 (points de pourcentage)
Travailleurs inscrits au registre du personnel	97,9	97,3	97,3	0,1
Personnel intérimaire ³	1,5	2,0	2,1	...
Personnes mises à la disposition de l'entreprise ^{3 4}	0,6	0,7	0,6	-0,2

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les données relatives à 1997 et 1998 sont calculées à partir de la population totale. Celles concernant 1999 et les variations entre 1998 et 1999 sont obtenues à partir de l'échantillon constant.

² Hors entreprises de travail intérimaire.

³ Seuls les schémas complets fournissent des informations relatives au personnel intérimaire et aux personnes mises à la disposition de l'entreprise. La part de ces travailleurs est par conséquent sans doute sous-estimée dans l'analyse.

⁴ Les travailleurs liés à une entreprise par une inscription dans le registre du personnel de cette entreprise et qui sont mis à la disposition d'une autre entreprise soumise à l'obligation de dépôt d'un bilan social sont comptabilisés deux fois.

port à 1998. Les travailleurs intérimaires, qui constituaient 1,5 p.c. de l'emploi ETP dans la population totale de 1997, ont représenté plus de 2 p.c. des travailleurs occupés dans les entreprises de l'échantillon relatif à 1999. La stabilisation de la part de l'emploi intérimaire entre 1998 et 1999 dans les entreprises de l'échantillon trouve sans doute en partie son origine dans le ralentissement conjoncturel amorcé en 1998 et qui a perduré au premier semestre de 1999. Le travail intérimaire, comme le chômage temporaire, est en effet un régime de travail extrêmement sensible à la conjoncture. Il est par ailleurs possible que, au terme de la forte progression de l'emploi intérimaire observée depuis 1994, ce régime de travail ait atteint un pallier au-delà duquel la gestion et l'organisation du travail des entreprises est rendue plus difficile par la fluctuation du personnel.

La présence de travailleurs intérimaires dans les entreprises est très variable selon les branches d'activité – elle fluctue entre un minimum de 0,2 p.c. dans l'administration publique et un maximum de 3,7 p.c. dans l'industrie manufacturière –, elle a progressé partout (sauf dans l'industrie, où la part de ces travailleurs est en légère régression, probablement, en raison du contexte conjoncturel défavorable), surtout dans les branches où ces travailleurs étaient déjà très présents, comme l'Horeca, le commerce et l'industrie extractive.

TABLEAU 8 – TRAVAIL INTERIMAIRE DANS LES ENTREPRISES AYANT DEPOSE UN BILAN SOCIAL COMPLET EN 1999

En pourcentage du total	
Nombre de travailleurs ETP	2,7
Heures prestées	3,0
Frais de personnel	2,1
En unités	
Heures prestées par ETP	1.820
Frais par heure prestée (en euros)	19,48
Frais par ETP (en euros)	35.446

Source : BNB, bilans sociaux.

Seules les entreprises déposant un schéma complet doivent indiquer l'utilisation de personnel intérimaire ou de travailleurs mis à leur disposition par d'autres entreprises. Il en résulte sans doute ainsi une sous-estimation de l'importance du travail intérimaire dans le total de l'emploi salarié tel qu'il ressort du bilan social. Ainsi, les travailleurs intérimaires représentaient 2,7 p.c. du personnel occupé dans les entreprises déposant un schéma complet en 1999. Le volume de travail fourni par ces travailleurs a atteint, en 1999, 3 p.c. du total des heures prestées dans les entreprises déposant un schéma complet, ce qui correspond à une prestation annuelle moyenne de 1.820 heures par travailleur intérimaire, soit 15 p.c. de plus que la prestation moyenne d'un travailleur inscrit au registre du personnel. Les frais de personnel occasionnés par l'emploi de travailleurs intérimaires ont représenté 2,1 p.c. du total des frais mentionnés dans les bilans sociaux complets en 1999. L'emploi de personnel intérimaire semble donc a priori moins coûteux en moyenne que l'engagement de personnel fixe. Il va de soi qu'une telle affirmation doit être vérifiée à niveau de qualification égale. Les travailleurs intérimaires sont en effet en majorité des personnes jeunes (en 1999, 46 p.c. des intérimaires avaient moins de 26 ans ¹) et des ouvriers (62,8 p.c. en 1999 ¹). Si le profil moyen des travailleurs intérimaires diffère sensiblement de celui des travailleurs inscrits, la comparaison des frais de personnel engendrés respectivement par l'emploi de ces deux catégories de travailleurs est biaisée.

5.2 VENTILATION SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL ², LE SEXE, ET LE RÉGIME DE TRAVAIL

La progression du travail intérimaire n'est qu'un des aspects de la flexibilité accrue du marché du travail. En effet, même si le contrat à durée

¹ Source : Upedi, rapport annuel 1999.

² Les entreprises de travail intérimaire, dans lesquelles 60 p.c. du personnel étaient engagés sous contrat à durée déterminée en 1999, sont exclues de la ventilation par contrat de travail des travailleurs inscrits au registre du personnel.

TABLEAU 9 – CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DE L'EMPLOI¹

(pourcentages de l'emploi au 31 décembre)

	1997	1998	1999	Variation entre 1998 et 1999 (points de pourcentage)	Part des emplois à temps partiel en 1999
Ventilation selon le contrat de travail ²					
– contrat à durée indéterminée	93,0	92,6	92,4	-0,4	19,7
– contrat à durée déterminée	5,2	5,6	5,6	0,3	32,5
– contrat de remplacement	1,5	1,4	1,6	0,1	46,3
– contrat pour l'exécution d'un travail défini	0,2	0,4	0,4	...	66,3
Ventilation selon le sexe					
– hommes	61,2	63,1	62,3	-0,5	7,4
– femmes	38,8	36,9	37,7	0,5	45,4

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les données relatives à 1997 et 1998 sont calculées à partir de la population totale. Celles concernant 1999 et les variations entre 1998 et 1999 sont obtenues à partir de l'échantillon constant.² Hors entreprises de travail intérimaire.

indéterminée demeurerait, en 1999, avec 92,4 p.c. des travailleurs, la forme de contrat la plus répandue parmi les travailleurs inscrits au registre du personnel, il a vu son importance relative s'éroder d'année en année. Les contrats contenant explicitement ou implicitement une notion de durée limitée¹ représentaient 7,6 p.c. des contrats de travail en 1999, soit une avancée de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les contrats assortis d'une durée limitée sont plus répandus dans les branches d'activité où une partie des emplois est financée grâce à l'octroi de subsides publics dont la pérennité n'est pas assurée, comme dans les services collectifs, sociaux et personnels, et dans la santé et l'action sociale. L'emploi de travailleurs saisonniers dans l'Horeca et dans l'agriculture gonfle également la part des contrats à durée déterminée dans cette branche d'activité. A l'opposé, la construction et les industries extractive et manu-

facturière enregistrent les plus fortes proportions de travailleurs sous contrat à durée indéterminée.

L'examen des mouvements de personnel par type de contrat dans les entreprises ayant déposé un schéma complet confirme par ailleurs la préférence des entreprises pour des formes de contrat plus souples. En 1999, les entrées nettes de personnel se sont limitées à 975 unités pour les travailleurs liés par des contrats à durée indéterminée, tandis que le nombre de personnes engagées sous les liens d'un contrat contenant explicitement ou implicitement une notion de durée limitée a augmenté de 15.711 unités.

La proportion des travailleurs sous contrat à durée indéterminée parmi les travailleurs inscrits au registre de ces entreprises diminue au fur et à mesure que croît la taille de l'entreprises. Dans les entreprises de moins de 20 travailleurs ETP, les contrats à durée indéterminée représentent ainsi plus de 95 p.c. des emplois, tandis que dans les entreprises de plus de 500 travailleurs ETP, cette proportion n'est que de 91 p.c. C'est aussi dans les grandes entrepri-

¹ Contrats à durée déterminée, pour l'exécution d'un travail nettement défini ou de remplacement.

TABLEAU 10 – MOUVEMENTS NETS, EN 1999, DE TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES QUI ONT DEPOSE UN BILAN SOCIAL COMPLET¹

(unités)

	Contrats à durée indéterminée	Autres types de contrats ²	Total	p.m. Part des contrats à durée indéterminée dans le total (pourcentages)	p.m. Taux de rotation ³ des travailleurs sous contrats à durée indéterminée (pourcentages)
Entreprises de moins de 10 travailleurs ETP	1.080	17	1.097	97,3	25,3
Entreprises de 10 à 20 travailleurs ETP	2.677	885	3.562	96,0	22,3
Entreprises de 20 à 50 travailleurs ETP	1.088	1.798	2.886	92,8	18,7
Entreprises de 50 à 500 travailleurs ETP	237	5.772	6.009	91,8	14,4
Entreprises de plus de 500 travailleurs ETP	-4.107	7.239	3.132	91,0	8,7
Total	975	15.711	16.686	92,0	13,1

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Hors entreprises de travail intérimaire.

² Contrats à durée déterminée, pour l'exécution d'un travail nettement défini ou de remplacement.

³ Rapport entre le nombre de sorties enregistrées en 1999 et l'effectif à la fin de l'exercice 1998.

ses que l'érosion des contrats à durée indéterminée est la plus visible. Les sorties nettes de travailleurs engagés sous contrat à durée indéterminée se sont élevés à 4.107 unités en 1999 dans les entreprises de plus de 500 travailleurs, tandis que dans les entreprises de plus petite taille, des entrées nettes étaient enregistrées, d'autant plus importantes que les entreprises étaient petites. Le mouvement inverse est observé pour les contrats incluant une notion de durée limitée : les entrées nettes de travailleurs sous contrat à durée déterminée, très faibles dans les entreprises de moins de 20 travailleurs ETP, augmentent à mesure que croît la taille de l'entreprise. Les grandes entreprises ont donc davantage tendance que les petites à accroître la flexibilité de leurs effectifs. Etant donné que ces entreprises sont plus souvent tournées vers l'exportation que celles de taille plus modeste et que les fluctuations conjoncturelles sont plus prononcées à l'exportation qu'au niveau de la demande intérieure, le renouvellement de contrats à durée déterminée leur donne la possibilité d'adapter plus aisément leurs frais de personnel aux conditions de marché.

Les mouvements bruts d'entrées et de sorties du registre du personnel permettent d'analyser la vitesse de rotation du personnel, en comparant les sorties au cours de l'exercice 1999 à l'effectif enregistré à la fin de l'année 1998. Comme une grande partie des contrats à durée déterminée est renouvelée en cours d'année, les mouvements d'entrées et de sorties représentent près du double de l'effectif enregistré à la fin de l'année précédente. Le calcul d'un taux de rotation n'a par conséquent pas beaucoup de sens pour ce type de contrat. En revanche, le taux de rotation pour les contrats à durée indéterminée s'est élevé à 13,1 p.c. en moyenne en 1999. En dépit de la prédominance des contrats à durée indéterminée dans les petites entreprises, le taux de rotation des travailleurs liés à l'entreprise par ce type de contrat y est beaucoup plus important que dans les grandes entreprises : il atteignait plus de 25 p.c. dans les entreprises de moins de 10 travailleurs, ce qui signifie que l'effectif des travailleurs à durée indéterminée y est renouvelé après seulement quatre ans. Le taux de rotation des effectifs sous contrat à durée indéterminée diminue progressivement quand la taille de l'entreprise augmente,

de sorte qu'il n'est plus que de 14 p.c. dans les entreprises occupant de 50 à 500 travailleurs et de moins de 9 p.c. dans les entreprises de plus de 500 personnes. La diminution du taux de rotation à mesure que la taille de l'entreprise augmente, est peut-être due au fait que les conditions de travail sont en général positivement corrélées à la taille des entreprises¹. Plus l'entreprise est grande, plus faibles sont les chances des travailleurs d'améliorer leur situation professionnelle en optant pour une autre entreprise. Les taux de rotation élevés démontrent en outre qu'une partie appréciable des travailleurs peuvent améliorer leurs conditions salariales, en dehors des augmentations biennales prévues par les conventions collectives de travail. Ainsi, la conclusion d'un nouveau contrat de travail peut être l'occasion de passer à un barème supérieur sans que la norme salariale puisse, dans ce cas, exercer la moindre contrainte.

Les contrats à durée déterminée sont associés dans près de trois cas sur dix à des emplois à temps partiel. Pour les contrats conclus en vue de l'exécution d'un travail défini, cette proportion s'élève même à deux tiers de travailleurs à temps partiel. Elle est en moyenne deux fois plus élevée pour les travailleurs ayant un contrat à durée déterminée que pour ceux liés à leur entreprise par un contrat à durée indéterminée : dans ce dernier cas, la part des emplois à temps partiel est en effet légèrement inférieure à 20 p.c.

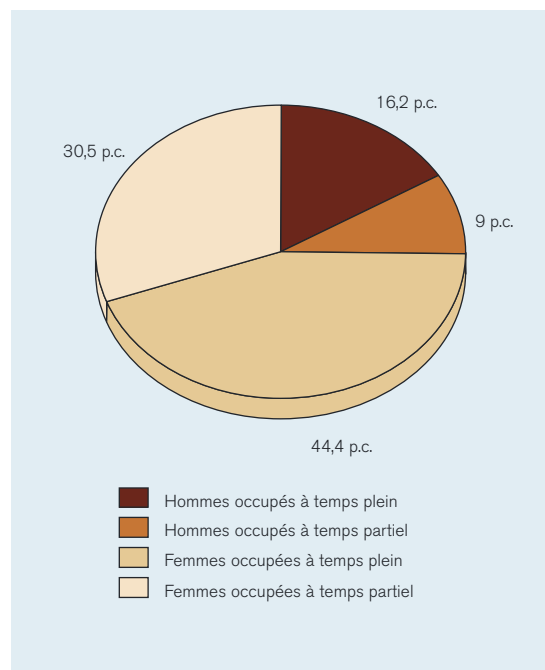
Le bilan social ne permet pas d'évaluer la situation relative des femmes en matière de contrat de travail. Cette information serait pourtant intéressante pour approcher le « gender gap » ou discrimination entre les sexes tel que le définit la Communauté européenne dans ses lignes di-

rectrices pour l'emploi. Le bilan social fournit cependant quelques informations sur la situation des femmes au travail, comme la part de celles-ci dans l'emploi total, leur position relative dans la politique d'engagement des entreprises et dans l'effort de formation, ainsi qu'on l'a vu à la section 4 de ce chapitre.

Les femmes représentaient 37,7 p.c. des travailleurs inscrits au registre du personnel en 1999, soit une progression de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente². Près de la moitié des femmes inscrites au registre du personnel des entreprises de l'échantillon occupent un emploi à temps partiel, alors que plus de neuf hommes sur dix travaillent à temps plein. Si la proportion des femmes dans l'effectif total ne semble pas être corrélée à la taille de l'entreprise, en revanche, dans les entreprises

GRAPHIQUE 6 — MOUVEMENTS NETS, EN 1999, DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL DES ENTREPRISES DEPOSANT UN SCHEMA COMPLET: VENTILATION PAR SEXE ET PAR REGIME DE TRAVAIL¹

(pourcentages du total)



Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Hors entreprises de travail intérimaire.

¹ Voir à ce propos les graphiques 3 et 4, par exemple.

² La part des femmes dans l'effectif à la fin de 1997 telle qu'elle ressort du tableau 9 semble légèrement surestimée dans la mesure où, cette année-là, la ventilation par branche de l'emploi était plus favorable aux branches de la santé et de l'action sociale et aux services financiers et d'assurance, où le poids relatif des femmes est plus important.

TABLEAU 11 — TRAVAIL A TEMPS PARTIEL EN 1999¹

(pourcentages)

	Taux de temps partiel	Durée contractuelle moyenne d'un emploi à temps partiel par rapport à un emploi à temps plein ²	Durée effective moyenne d'un emploi à temps partiel par rapport à un emploi à temps plein ³	Emplois supplémentaires créés grâce au travail à temps partiel ⁴
Entreprises de moins de 10 travailleurs ETP	29,9	45,9	48,2	19,3
Entreprises de 10 à 20 travailleurs ETP	16,3	52,0	53,3	8,5
Entreprises de 20 à 50 travailleurs ETP	17,7	56,5	56,8	8,3
Entreprises de 50 à 500 travailleurs ETP	19,4	61,9	61,0	8,0
Entreprises de plus de 500 travailleurs ETP	25,4	61,1	65,3	11,0
Total				
en 1999	22,2	57,4	59,6	10,5
p.m. variation par rapport à 1998	0,8	0,7	0,4	0,2
en 1998	22,3	54,8	56,1	11,2
en 1997	22,6	55,9	57,2	11,0

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les données relatives à 1997 et 1998 sont calculées à partir de la population totale. Celles concernant 1999 et les variations entre 1998 et 1999 sont obtenues à partir de l'échantillon constant.² Calculée à partir de la rubrique 100 « nombre moyen de travailleurs ».³ Calculée à partir de la rubrique 101 « nombre effectif d'heures prestées ».⁴ Différence entre le nombre réel d'emplois (somme des emplois à temps plein et à temps partiel) et le nombre d'emplois qui auraient été nécessaires pour atteindre le même volume de travail uniquement avec des travailleurs à temps plein.

qui déposent un schéma complet, le taux de temps partiel féminin s'accroît considérablement avec la taille de l'entreprise, passant d'une femme sur quatre dans les entreprises de moins de 10 travailleurs à une femme sur deux dans les entreprises de plus de 500 travailleurs. Le taux de temps partiel féminin est également très élevé dans les entreprises de moins de 10 travailleurs déposant un schéma abrégé, où il concerne près de six travailleuses sur dix.

Le fait que 80 p.c. des emplois à temps partiel soient occupés par des femmes et que 45 p.c. des femmes inscrites au registre du personnel travaillent à temps partiel, probablement en partie sous la forme d'un contrat à durée déterminée, amène naturellement à la conclusion que

l'emploi féminin est par nature plus précaire que l'emploi masculin. Il ne faut cependant pas oublier que l'information contenue dans le bilan social ne permet pas de se faire une idée de la durée de travail des femmes occupées à temps partiel¹ (s'agit-il plutôt de mi-temps ou de quatre-cinquièmes temps?), ni du caractère volontaire ou involontaire du travail à temps partiel. On peut tout au plus ajouter que l'analyse des mouvements de personnel montre que, dans les entreprises déposant un schéma complet, les entrées nettes de travailleurs tant à temps plein qu'à temps partiel concernent des femmes dans environ trois cas sur quatre et qu'il s'agit d'entrées nettes à temps plein dans 60 p.c. des cas. Dans les entreprises de plus de 500 personnes, l'engagement de personnel féminin à des postes de travail à temps plein a même permis de compenser en majeure partie les sorties nettes de travailleurs masculins occupés à temps plein. A long terme, la politique d'engagement du per-

¹ La durée relative du travail à temps partiel par rapport au travail à temps plein peut bien entendu être calculée, mais sans qu'on puisse opérer de distinction pour le personnel féminin et masculin.

sonnel actuellement pratiquée a donc tendance à atténuer progressivement la précarité de l'emploi féminin par rapport à l'emploi masculin.

L'engagement de nouveaux travailleurs à temps partiel conjugué à une réduction du temps de travail de certains travailleurs à temps plein a permis une progression du taux de travail à temps partiel de 0,8 point de pourcentage entre 1998 et 1999. Cette dernière année, le travail à temps partiel a concerné par conséquent 22,2 p.c. des travailleurs de l'échantillon et a permis l'emploi de personnel additionnel à concurrence de 10 p.c. des personnes occupées par rapport à une situation où le volume de travail aurait uniquement été réparti entre des travailleurs à temps plein.

En règle générale, le recours au régime du travail à temps partiel augmente avec la taille de l'entreprise. Il passe ainsi de 16 p.c. pour les entreprises occupant de 10 à 20 travailleurs ETP à 25 p.c. dans les entreprises comptant plus de 500 travailleurs. Cependant, les très petites entreprises font également assez largement appel aux travailleurs à temps partiel, qui y représen-

tent près de 30 p.c. des travailleurs. Le régime de travail à temps partiel y répond sans doute davantage à des exigences de flexibilité du volume de travail et de gestion stricte des coûts imposées par les employeurs plutôt qu'à une politique de réduction du temps de travail adaptée à la demande des travailleurs. On constate en effet que c'est dans les entreprises de moins de 10 travailleurs ETP que la durée contractuelle du travail à temps partiel et le salaire horaire de ces travailleurs sont les plus faibles : la durée contractuelle moyenne de travail d'un travailleur à temps partiel y représente environ 46 p.c. de la durée moyenne de travail d'un travailleur à temps plein, contre 61 p.c. dans les entreprises de plus de 500 travailleurs et 57,4 p.c. en moyenne dans les entreprises de l'échantillon. Par ailleurs, la différence entre la durée contractuelle de travail et la durée effective de travail (calculée à partir des heures effectivement prestées) y est également supérieure à l'écart enregistré pour les entreprises de taille moyenne, indiquant sans doute que le volume de travail demandé au travailleur à temps partiel est adapté en fonction de l'évolution de la conjoncture.

METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONSTITUTION DES ECHANTILLONS D'ENTREPRISES POUR LES EXERCICES 1997 ET 1998 ET DE L'ECHANTILLON CONSTANT 1998-1999

1. CANEVAS COMMUN

Pour des raisons de cohérence interne¹ des comptes annuels et des bilans sociaux et d'homogénéité de la période d'analyse couverte², seules les entreprises clôturant un exercice comptable de 12 mois au 31 décembre ont été prises en considération.

Parmi les entreprises ayant déposé des comptes annuels, seules ont été retenues celles qui déposent un bilan social. On exclut ainsi logiquement celles qui n'ont pas de personnel ou dont le personnel travaille exclusivement à l'étranger. Etant donné qu'un des objectifs de cette nouvelle étude était de mettre en rapport certaines variables des comptes de résultats avec des variables du bilan social, il était impératif que les variables en question se rapportent aux mêmes activités. Or le compte de résultats porte sur l'ensemble des activités exercées par une entreprise, quel que soit le lieu où elles sont exercées. De même, le personnel enregistré dans les comptes annuels couvre les travailleurs rémunérés par l'entreprise, indépendamment du lieu où ils exercent leur activité et du statut qui les lie à cette entreprise. En revanche, le bilan social porte uniquement sur les travailleurs oc-

cupés en Belgique et inscrits au registre du personnel de l'entreprise. Cela signifie donc qu'il y a une distorsion entre les comptes de résultats et le bilan social pour les entreprises dont une partie des travailleurs est occupée à l'étranger. De même certaines entreprises publiques, s'en tenant à la lettre de la loi, n'enregistrent pas leur personnel statutaire dans le bilan social. Ce personnel constitue cependant la grosse majorité des travailleurs occupés par l'entreprise et est par conséquent à l'origine de la majeure partie de la valeur ajoutée. Pour éviter que des considérations de ce type ne perturbent la comparaison entre les variables du compte de résultats et les variables du bilan social, le nombre des travailleurs ETP inscrits au registre du personnel apparaissant à la rubrique 1003 du bilan social devait être strictement égal au nombre de travailleurs ETP figurant à la rubrique 9087 des comptes annuels. La cohérence entre l'annexe relative au bilan social et le reste des comptes annuels a par ailleurs été renforcée par une condition similaire en matière de coûts salariaux : la rubrique 1023 relative aux frais de personnel des travailleurs dont il est question dans le bilan social devait être inférieure ou égale à la rubrique 62 correspondante des comptes annuels (après déduction des versements de pensions).

La liaison du bilan social à des variables de résultats n'est évidemment possible que pour les entreprises qui déposent des comptes annuels normalisés. Pour les entreprises soumises au dépôt d'un bilan social isolé, seuls quelques contrôles de cohérence interne et de vraisemblance permettent d'évaluer la qualité des données. De tels contrôles ponctuels ont été entrepris sur la population des entreprises faisant partie de l'échantillon constant, ainsi qu'il en est fait men-

¹ Lorsque la durée de l'exercice est différente de 12 mois, les problèmes en matière de bilan social proviennent du fait que l'emploi moyen est le résultat de la somme du nombre de travailleurs inscrits à la fin de chaque mois de l'exercice divisé par le nombre de mois de l'exercice, tandis que les heures prestées et les frais de personnels couvrent la totalité de l'exercice. Le calcul des ratios « frais de personnel par travailleur », ou « heures prestées par travailleur » fait par conséquent intervenir des variables couvrant des périodes différentes. Il en découle dès lors des résultats erronés.

² Les conditions d'activité de deux entreprises qui clôturent leur exercice, par exemple, l'une au 31 janvier et l'autre au 31 décembre de la même année civile sont en effet très différentes puisque la période de l'exercice commune à ces deux entreprises n'est que d'un mois.

tion à la seconde section de cette annexe. Il n'a pas semblé utile d'en faire de même pour les entreprises ayant déposé un bilan social en 1997 et/ou en 1998.

Afin de permettre la comparaison de données issues de la comptabilité nationale avec celles provenant des comptes annuels, les codes d'activité attribués par la Centrale des bilans aux entreprises de l'échantillon ont été confrontés à ceux figurant dans le répertoire des entreprises DBRIS de l'INS¹. Le code d'activité figurant dans la base de données DBRIS a été systématiquement préféré à celui attribué par la Centrale des bilans. Les modifications qui en ont découlé n'ont touché qu'un nombre limité d'entreprises.

Enfin, les entreprises sans activité apparente, celles dont l'activité n'était pas suffisamment précise et les organismes extra-territoriaux ont été écartés de façon à pouvoir mener une analyse par branche d'activité. De même, les entreprises de la branche de l'enseignement ont été exclues en raison de la difficulté technique de séparer les écoles (seule une petite partie des établissements appartenant au réseau de l'enseignement libre dépose un bilan social) des entreprises d'enseignement privées. En revanche, contrairement aux années antérieures, les entreprises publiques et celles actives dans le travail intérimaire ont été prises en considération. Les entreprises publiques sont classées dans la branche d'activité à laquelle elles appartiennent. Dans la branche « administration publique » telle qu'elle apparaît dans les tableaux de cet article, on retrouve exclusivement des mutuelles, qui appartiennent au secteur public S13 tel qu'il est défini dans la comptabilité nationale. Lorsqu'on fait référence au secteur privé dans cette étude, il s'agit par conséquent de l'ensemble des entreprises à l'exclusion des mutuelles. Etant donné

le comportement spécifique des entreprises de travail intérimaire, certaines parties de l'analyse les excluent explicitement.

2. CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON CONSTANT 1998-1999

Les entreprises ayant déposé des comptes annuels ou un bilan social isolé étaient au nombre de 162.000 à la date de la clôture provisoire de l'exercice 1999 effectuée le 30 août 2000. Environ 40 p.c. d'entre elles n'ont pu être incorporées dans la base de données, soit parce que leurs comptes étaient soumis à vérification, soit parce qu'ils ne couvraient pas l'année civile 1999.

Pour faire partie de l'échantillon constant 1998-1999 en matière de bilan social, les entreprises doivent naturellement avoir déposé un bilan social tant en 1998 qu'en 1999. Cette condition revient à exclure les entreprises n'ayant déposé de bilan social ni en 1998, ni en 1999 parce qu'elles n'occupent pas de personnel. Par ailleurs, l'utilisation d'un tel critère implique que l'analyse porte sur une population stable. On perd par conséquent les informations en provenance des entreprises qui, pour une raison quelconque, n'ont pas déposé de bilan social soit en 1998 (entreprise nouvellement créée, changement de numéro de TVA, entreprise soumise pour la première fois au dépôt d'un bilan social en raison de l'engagement d'un premier travailleur), soit en 1999 (dépôt ou traitement tardif à la Centrale des bilans, faillite, fusion, absorption, scission). Parmi les 97.341 comptes et bilans sociaux relatifs à l'exercice 1999, seuls 47.653 bilans sociaux ont ainsi pu être retenus.

Les conditions de cohérence entre comptes annuels et bilans sociaux imposées tant aux populations de 1997 et de 1998 qu'aux entreprises de l'échantillon constant ont, dans ce dernier cas, entraîné l'exclusion de 3.821 entreprises.

¹ Pour ce faire, le répertoire de 1998 a été choisi comme référence. Cela signifie qu'une entreprise garde le même code d'activité tout au long des trois années de l'analyse pour autant qu'elle soit présente dans le répertoire DBRIS 1998. Si tel n'est pas le cas, l'entreprise conserve, pour les années où elle est présente, le code d'activité le plus récent attribué par la Centrale des Bilans.

Les entreprises restantes ont encore été soumises à des contrôles ponctuels, portant tant sur le niveau que sur l'accroissement de certaines variables comme l'emploi ETP, les frais par heure prestée et par ETP, et les heures prestées par ETP. En règle générale, ces contrôles n'ont révélé qu'un nombre limité d'anomalies, liées dans la plupart des cas à un changement de situation juridique des entreprises. En effet, les absorptions, les fusions et les scissions, de même que les cessions d'activités ne posent pas de problèmes dans la mesure où les différentes entités concernées comptabilisent correctement les mouvements de travailleurs et où chaque entité continue à remplir un bilan social l'année qui suit ce changement de statut. Dans le cas contraire, les chiffres laissent apparaître des créations ou des destructions artificielles d'emplois. Dans la mesure du possible, ces mouvements ont été corrigés pour prendre en consi-

dération l'ensemble des acteurs de ces opérations, mais, dans la plupart des cas, on a dû purement et simplement écarter les entreprises en question car il était impossible de démêler les liens existant entre les différentes entités. Cette façon de procéder peut bien entendu réduire considérablement la représentativité de l'échantillon lorsque des sociétés de grande taille sont concernées. En 1998 et 1999, 64 entreprises occupant ensemble 127.000 personnes ont été écartées. Les branches des services financiers et d'assurance, des transports et communications et du travail intérimaire ont été particulièrement affectées par de ces suppressions.

Enfin, après avoir écarté les 113 entreprises ne pouvant entrer en considération pour une analyse par branche d'activité, l'échantillon constant comptait 43.655 entreprises occupant plus de 1.100.000 personnes.

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON CONSTANT 1998-1999

(unités, en 1999)

	Nombre d'entreprises	Nombre moyen d'emplois
Entreprises ayant déposé à la Centrale des bilans des comptes annuels ou un bilan social isolé pour l'exercice 1999 à la date du 30 août 2000	162.004	n.
– Entreprises dont les comptes n'ont pu être corrigés dans les délais, qui ne clôturent pas leur exercice au 31 décembre et/ou dont l'exercice n'a pas une durée de 12 mois.....	64.663	n.
– Entreprises n'ayant pas déposé de bilan social à la fois pour l'exercice 1998 et pour l'exercice 1999.....	49.688	3.551
– Entreprises ayant déposé des comptes annuels incluant un bilan social ne satisfaisant pas aux conditions de cohérence entre comptes annuels et bilan social ¹	3.821	150.044
– Entreprises présentant des anomalies dans les contrôles ponctuels (notamment en raison de fusions, d'absorptions ou de scissions).....	64	127.165
– Entreprises de la branche Nace-Bel 80 (enseignement), ainsi que celles sans activité apparente ou dont l'activité était mal définie, et les organismes extra-territoriaux	113	3.555
Solde: Entreprises retenues pour l'analyse	43.655	1.100.176
dont entreprises ayant déposé un schéma complet	6.834	845.554
dont entreprises ayant déposé un schéma abrégé	38.821	245.622
dont entreprises ayant déposé un bilan social isolé	867	246.923
dont entreprises ayant déposé des comptes annuels incluant un bilan social	42.788	852.983

Source: BNB.

¹ Il s'agit des deux conditions suivantes: 9087 = 1003 et 62 -624 ≥ 1023.

Annexe 2

EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1998 ET 1999¹

	En équivalents temps plein			En personnes						
	Emploi moyen		Emploi en fin d'exercice	Emploi moyen						Emploi en fin d'exercice
	(unités)	(p.c.)		A temps complet		A temps partiel		Total		
			(unités)	(p.c.)	(unités)	(p.c.)	(unités)	(p.c.)	(unités)	(p.c.)
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	105	3,3	0,9	66	2,5	73	6,9	139	3,8	0,7
Industrie extractive	11	0,5	0,8	10	0,5	1	1,6	11	0,5	0,7
Industrie manufacturière	13	...	-0,6	-1.302	-0,4	1.832	10,6	531	0,2	-0,4
Energie	-174	-0,9	-2,2	-313	-1,7	135	18,5	-178	-0,9	-2,2
Construction	2.167	2,8	3,1	2.049	2,7	177	6,8	2.226	2,8	3,1
Commerce et réparations	3.849	2,9	2,5	2.670	2,4	1.294	3,4	3.964	2,7	2,4
Horeca	172	1,1	-1,3	147	1,4	-4	...	144	0,6	-1,3
Transports et communications ..	1.412	1,4	2,5	699	0,8	1.092	7,3	1.792	1,7	2,7
Activités financières et d'assurance	720	1,1	2,5	720	1,3	-105	-0,9	615	0,9	2,2
Immobilier et services aux entreprises	5.478	5,8	3,6	3.904	5,4	3.529	9,0	7.433	6,6	4,9
Administration publique	387	5,6	5,4	288	4,9	200	12,4	488	6,5	5,1
Santé et action sociale	6.023	4,3	4,4	1.523	1,7	6.021	7,4	7.544	4,4	4,7
Services collectifs, sociaux et personnels	630	3,4	2,4	493	3,1	-71	-1,0	422	1,8	2,7
Total	20.792	2,1	1,8	10.955	1,3	14.173	6,2	25.129	2,3	2,1

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

HEURES PRESTÉES EN 1999 PAR LES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL ¹

	Par équivalent temps plein		Par travailleur à temps plein		Par travailleur à temps partiel	
	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	1.560	0,8	1.556	1,2	774	-0,8
Industrie extractive	1.523	0,8	1.523	0,8	802	3,5
Industrie manufacturière	1.538	-1,0	1.537	-1,0	959	-0,3
Energie	1.488	-0,6	1.498	...	899	-9,8
Construction	1.483	3,3	1.480	3,4	891	1,6
Commerce et réparations	1.653	-0,7	1.647	-0,6	977	0,5
Horeca	1.605	0,3	1.587	0,4	650	0,6
Transports et communications	1.803	-1,4	1.794	-1,5	1.028	0,8
Activités financières et d'assurance	1.556	-0,2	1.553	-0,5	1.080	3,6
Immobilier et services aux entreprises	1.647	-0,6	1.609	...	961	-3,3
Administration publique	1.529	-2,0	1.525	-2,2	958	-3,4
Santé et action sociale	1.551	-0,4	1.543	-0,5	953	1,3
Services collectifs, sociaux et personnels	1.656	-1,0	1.661	-1,1	712	5,0
Total	1.592	-0,4	1.584	-0,3	943	0,3

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

Annexe 4

FRAIS DE PERSONNEL PAR TRAVAILLEUR¹

(euros, par an)

	Par équivalent temps plein		Par travailleur à temps plein		Par travailleur à temps partiel	
	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	26.166	4,3	27.159	4,7	10.435	3,0
Industrie extractive	39.662	5,2	39.713	5,2	18.987	11,8
Industrie manufacturière	42.696	2,8	42.803	2,9	24.537	0,8
Energie	78.706	-2,2	79.180	-1,8	48.208	-6,7
Construction	33.388	5,7	33.415	5,7	17.304	2,8
Commerce et réparations	37.161	2,2	38.728	2,3	17.121	4,3
Horeca	24.648	3,8	25.720	2,8	8.983	6,4
Transports et communications	35.163	2,9	35.469	2,8	17.327	7,4
Activités financières et d'assurance	63.143	4,4	63.678	4,0	40.459	9,2
Immobilier et services aux entreprises	43.720	1,5	47.354	2,5	17.243	-0,5
Administration publique	41.096	...	41.211	0,4	24.942	-4,1
Santé et action sociale	33.757	1,2	33.784	2,3	20.553	0,9
Services collectifs, sociaux et personnels	36.564	1,8	37.864	1,3	13.111	11,9
Total	40.754	2,4	41.846	2,7	19.575	2,7

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

FRAIS DE PERSONNEL PAR HEURE PRESTEE¹

(euros)

	En moyenne		Par travailleur à temps plein		Par travailleur à temps partiel		Coût horaire d'un temps partiel en pourcentage d'un temps complet	
	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1999	Pourcentages de variation par rapport à 1998	1998	1999
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	16,77	3,4	17,46	3,5	13,48	3,8	77	77
Industrie extractive	26,03	4,4	26,07	4,4	23,66	8,1	88	91
Industrie manufacturière	27,77	3,8	27,86	3,9	25,59	1,1	94	92
Energie	52,89	-1,7	52,87	-1,8	53,60	3,4	96	101
Construction	22,51	2,3	22,58	2,3	19,41	1,2	87	86
Commerce et réparations	22,48	3,0	23,51	2,9	17,52	3,8	74	75
Horeca	15,36	3,5	16,20	2,4	13,81	5,8	83	85
Transports et communications	19,50	4,4	19,77	4,4	16,85	6,5	83	85
Activités financières et d'assurance	40,58	4,6	41,01	4,5	37,46	5,4	91	91
Immobilier et services aux entreprises	26,55	1,8	29,43	2,5	17,94	2,9	60	61
Administration publique	26,88	2,1	27,03	2,6	26,03	-0,8	100	96
Santé et action sociale	21,77	1,6	21,89	2,8	21,56	-0,4	102	98
Services collectifs, sociaux et personnels ...	22,09	2,9	22,79	2,4	18,41	6,5	78	81
Total	25,60	2,8	26,42	3,0	20,75	2,4	79	79

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

Annexe 6

FORMATION EN 1999^{1 2}

	Coût de la formation		Moyenne par bénéficiaire, en euros	Nombre de personnes concernées par une formation, en p.c. de l'effectif total	Heures de formation	
	En p.c. des frais totaux de personnel				Moyenne par bénéficiaire	En p.c. du nombre total d'heures prestées
	1998	1999				
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	0,5	0,5	1.318	8,7	46	0,3
Industrie extractive	0,2	0,4	1.159	12,1	20	0,2
Industrie manufacturière	1,3	1,5	1.490	41,7	39	1,1
Energie	1,4	1,6	2.218	55,1	38	1,4
Construction	0,3	0,3	792	14,0	26	0,2
Commerce et réparations	0,7	0,6	938	20,1	30	0,4
Horeca	0,3	0,3	868	5,7	24	0,1
Transports et communications	1,1	1,7	1.226	45,4	23	0,6
Activités financières et d'assurance	3,4	2,7	2.642	61,0	32	1,3
Immobilier et services aux entreprises	1,0	1,2	1.615	29,6	37	0,8
Administration publique	0,8	0,8	798	39,4	26	0,7
Santé et action sociale	0,6	0,7	400	46,6	16	0,6
Services collectifs, sociaux et personnels	0,5	0,6	836	19,8	28	0,4
Total	1,2	1,3	1.294	36,6	30	0,8

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

² Hors entreprises de travail intérimaire.

VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE STATUT DES TRAVAILLEURS ^{1 2}

(pourcentages de l'emploi moyen exprimé en ETP)

	1998	1999
Travailleurs inscrits au registre du personnel	97,2	97,3
Personnel intérimaire.....	2,1	2,1
dont :		
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	0,9	1,1
Industrie extractive.....	2,0	2,4
Industrie manufacturière	3,9	3,7
Energie	0,8	0,8
Construction	0,7	0,8
Commerce et réparations	2,1	2,4
Horeca.....	1,4	1,9
Transports et communications.....	1,5	1,5
Activités financières et d'assurance.....	0,6	1,0
Immobilier et services aux entreprises.....	1,6	1,7
Administration publique	0,2	0,2
Santé et action sociale.....	0,3	0,4
Services collectifs, sociaux et personnels	2,4	2,7
Personnes mises à la disposition de l'entreprise.....	0,7	0,6

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

² Seuls les schémas complets fournissent des informations relatives au personnel intérimaire et aux personnes mises à la disposition de l'entreprise. La part de ces travailleurs est par conséquent sans doute sous-estimée dans l'analyse.

Annexe 8

VENTILATION DE L'EMPLOI SALARIE SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL ¹*(pourcentages du total des travailleurs inscrits au registre du personnel à la fin de l'exercice)*

	1998	1999
Ventilation selon le contrat de travail		
Contrat à durée indéterminée	92,9	92,4
Contrat à durée déterminée	5,3	5,6
dont : Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	8,0	8,7
Industrie extractive	3,8	5,0
Industrie manufacturière	4,7	4,6
Energie	8,5	9,1
Construction	2,9	3,1
Commerce et réparations	4,5	5,0
Horeca	8,9	9,6
Transports et communications	3,5	3,9
Activités financières et d'assurance	4,6	4,9
Immobilier et services aux entreprises	5,6	6,2
Administration publique	4,0	5,8
Santé et action sociale	8,3	8,8
Services collectifs, sociaux et personnels	7,6	8,2
Contrat de remplacement	1,5	1,6
Contrat pour l'exécution d'un travail bien défini	0,4	0,4

Source : BNB, bilans sociaux.

¹ Les résultats proviennent uniquement de l'échantillon constant 1998-1999.

SUMMARIES OF ARTICLES

THE SOCIAL BALANCE 1999

The social balance sheet forms part of the yearly financial accounts, which most Belgian enterprises are obliged to deposit with the National Bank of Belgium. It provides interesting coherent data on several aspects of employment, including worked hours, labour costs, part-time and temporary work and indicators on training efforts. The 1999 financial year is the fourth year for which data are available. For the first time, most data could be broken down by company size and could be linked to data in the other financial account statements. The main conclusions of the 1999 analysis, based on a large sample of enterprises, which covered almost half of the employees of the private sector, can be summarised as follows. Employment growth was sustained, namely 2.3 p.c. in number of employees and 2.1 p.c. in full-time equivalents, despite the moderating effect of the slowdown in economic activity which persisted in early 1999. Employment grew more strongly in smaller than in larger enterprises. Moreover, employment growth was negatively related to the increase in labour costs per full-time equivalent and positively to the level of profit ratios. The average number of hours worked per full-time equivalent fell by 0.4 p.c., but trends diverged according to full-time or part-time work. The rise in labour costs remained moderate, 2.8 p.c. per hour worked, but diverged according to branches of activity. Training as a percentage of total labour costs rose from 1.2 p.c. to 1.3 p.c. between 1998 and 1999 and is positively related to company size. Flexible forms of working continued to gain ground. The use of fixed term contracts increases with company size. Enterprises employing over 500 employees were even tending to replace some of their permanent staff with staff on temporary contracts. Finally, part-time working also expanded considerably during the period under review, rising from 21.4 p.c. in 1998 to 22.2 p.c. in 1999.

DEVELOPMENT OF THE RESULTS AND PROFITABILITY STRUCTURE OF THE NON-FINANCIAL COMPANIES IN 1999

The annual survey of the results of the Belgian non-financial companies is based on data compiled by the Central Balance Sheet Office.

The value added created by the Belgian non-financial companies amounted to 112,585 million euro in 1999. The annual growth rate fell from 5.4 p.c. in 1998 to 3.8 p.c. in 1999. This development is more or less in line with the reference measures taken from the national accounts. The slow-down in the annual growth rate of the operating results was even more pronounced, i.e., from 5.9 p.c. in 1998 to 2.9 p.c. in 1999. This was probably largely the result of subdued price developments over that period and of the strong increase in the operating costs. After taxes the results improved by as much as 20.6 p.c. largely as a result of a sharp increase in the exceptional results due to the effect of some major mergers.

By sector of activity the growth rate of the operating results, for the second year in a row, proved to be higher in the non-manufacturing branches, as compared with the manufacturing industry. This is

probably due to the loss in the terms of trade. The study of the results by the size of the company showed that there still is a difference between large and small and medium-sized businesses. Large enterprises outperformed, mainly as a result of their better financial results, although the differences were less pronounced than in 1998.

The three frequently used measures of profitability (return on equity (ROE), financial profitability and economic profitability) displayed a different development in 1999. On the one hand, the ROE rose to 9.2 p.c. and continued its upward trend which started in 1994. On the other hand, the financial and economic profitability both fell, to respectively 9.2 p.c. and 7.7 p.c. Both are now at historically rather low levels.

A sector study has shown that the profitability was highest in the extractive sector followed by the production and distribution of electricity, gas and water. The building industry and the manufacturing industry held an intermediate position. The services and the primary sector had the lowest profitability over 1999. On average, small and medium-sized businesses had a higher profitability compared with large enterprises.

The frequency distribution of the profitability of the non-financial companies is more or less a normal distribution. By size or by sector of activity some interesting differences may be pointed out. Large companies have a higher frequency of occurrence in the modal and sub-modal classes. The same conclusion holds for the primary sector, as compared with the manufacturing industry, the services and the building industry.

NATIONAL BANK OF BELGIUM – WORKING PAPERS SERIES**12. « THE BELGIAN INDUSTRIAL CONFIDENCE INDICATOR : LEADING INDICATOR OF ECONOMY ACTIVITY IN THE EURO AREA ? » BY JEAN-JACQUES VANHAELEN, LUC DRESSE AND JAN DE MULDER, DOCUMENT SERIES, NOVEMBER 2000**

The international press has recently reported on the widely-held view in the financial markets that the movement of the Belgian industrial confidence indicator might precede the euro area business cycles. The initial purpose of this paper is to assess whether this market perception is more than a simple optical illusion, resulting from the inspection of graphical representations of the data. For that, explicitly formalised methods are used to identify the timing of turning points in the industrial confidence indicators for Belgium and for the euro area, and the statistical significance of the differences in timing has been assessed using the randomization test proposed by Banerji. The paper concludes that the turning points in Belgium do in fact significantly lead turning points in the euro area from 1993 onwards.

The leading nature of the Belgian industrial confidence indicator is not really surprising, as changes in the business cycle stages in Belgium seem to have been ahead of changes in the euro area during the period from 1985 to the first quarter of 2000. Among the three different reference series used to compare the business cycle movements in Belgium and in the euro area, the null hypothesis that turning points in Belgium do not lead those in the euro area is rejected at a confidence level above 90 p.c. in the case of GDP and of the degree of utilisation of production capacity in manufacturing industry. The leading nature is more pronounced for the sub-period beginning with the first quarter of 1993, especially in the case of GDP. However, the comparison of the movements of the industrial production indices does not confirm these conclusions.

Due to the lack of sufficiently long time series for the euro area it was not possible to check whether differences in the economic structure could explain the leading nature of the activity in Belgium. However, using partial industrial confidence indicators, three factors (specialisation in intermediate goods, openness and high representation of small and medium-sized enterprises) that might explain why the Belgian business indicator and Belgian activity seem to lead their euro area counterparts were investigated, but could not be validated by the data.

As it seems to be impossible to identify one or more sectors or groups of enterprises accounting for the leading nature of Belgian economic activity when looking at turning points, at least when using the business survey data, it looks as if this leading nature is a kind of general feature of the Belgian economy.

The full text of the publications can be consulted on the Internet site of the National Bank of Belgium ([http : //www.nbb.be](http://www.nbb.be)), heading "Publications".

Editeur responsable

J. Hilgers

Directeur

Banque Nationale de Belgique
Boulevard de Berlaimont 14 — B -1000 Bruxelles

Personne de contact pour la Revue

M. Van Campen

Chef du service Secrétariat

Tél. : 32 (0)2.221.22.60 — Fax : 32 (0)2.221.32.44
e-mail : secretariat@bnbb.be